

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juin 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-PV-26

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

24 JUIN 2024
24 JUIN 2024
24 JUIN 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

**APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15
MARS 2024**

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 07 juin 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juin 2024

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Abstentions : 0
Quorum : 16	Votants : 29
Membres présents : 25	Votes exprimés : 29
Membres représentés : 4	Pour : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Contre : 0

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 15 mars 2024.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 15 MARS 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGES Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon, Vice-président

Mme LANGLOIS Valérie

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. BARBOT Benoît

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Mme CHAUMONT Mathilde

M. H'LIMI Elias

M. WASOLUA-NDUNDANI Tychique

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme

Mme LENOBLE Valéry

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MOHAMMED Samer (procuration donnée à M. GILBERT)

Collège B :

M. ALIX Sébastien-Akira (procuration donnée à Mme GOFFIN)

Collège des usagers :

M. CHRISTOPHE Léo (procuration donnée à M. LEVREL)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente de la Commission des moyens, VP Finances

Mme DUROU Hélène, Agent comptable

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

Mme GAUCHER Andréa, Vice-Présidente étudiante

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR de LLSH

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

M. PONCIN Marc, Directeur de la direction de la formation professionnelle (DIFPRO)

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.2 Point d'information du Président de l'Université.....	5
1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 09 février 2024	17
Points soumis à discussion	17
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	17
1.1 Approbation du compte financier 2023.....	17
1.1 Approbation de la révision de l'IFSE complémentaire informatique.....	38
1.2 Approbation de la campagne emploi complémentaire Enseignants (ESAS) ...	41
1.3 Approbation de la campagne d'emploi complémentaire BIATSS.....	42
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	50
3.1. Point d'étape : Démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)	50
Points non soumis à discussion	59
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	59
1.1 Approbation de la tarification de la formation continue pour l'année 2024–2025	59
2. CONTRATS ET CONVENTIONS	60
2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	60
QUESTIONS DIVERSES	61

La séance débute à 9 h 45.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.2 Point d'information du Président de l'Université

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques points d'information de notre vie universitaire : l'information que vous connaissez est 900 millions de moins sur l'ESR. Nous avons aujourd'hui une tutelle principale qui s'appelle Bercy et je pense que cela ne vous a pas échappé. Malgré les éléments donnés pour rassurer et les fonds de précaution, 900 millions de moins, en plus des coupes budgétaires qui avaient été faites, ont un impact évidemment sur les conditions d'études. Nous vous proposerons une motion que nous allons vous distribuer et que beaucoup d'universités ont voté, avec bien sûr la liberté de chacune de dire ce qu'elle voulait. Vous aurez le temps de la lire et nous pourrons la voter si vous en êtes d'accord. Il y a eu des reprises dans la presse sur le fait qu'il n'y aurait pas de baisse de subventions du service public, mais les universités ont été impactées, parfois pas de façon triviale. Il y a donc une certaine émotion dans la communauté. Nous, n'avons pas été impacté, puisque nous avons eu notre première notification budgétaire qui est conforme à ce que nous attendions. C'est plutôt un bon signal de + 3 millions d'euros par rapport à ce qu'avait annoncé la ministre et ses services. Nous sommes donc, à ce stade, plutôt en confiance, même si nous savons évidemment bien que cela va être difficile, dans le contexte budgétaire du pays.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Bonjour à toutes et tous. Une précision par rapport à ce gel d'un peu plus de 900 millions d'euros : il a été annoncé par l'État qu'il porterait surtout sur les fonds de réserve. Ceci était une manière d'expliquer qu'il s'agissait de fonds de réserve et que l'impact serait limité par rapport aux conséquences de l'exercice d'une mission classique. Cependant, beaucoup d'universités sont dans une situation délicate. Or, une partie des soutiens exceptionnels qui ont été apportés par l'État ont précisément été pris dans les fonds de réserve. Vous vous souvenez que nous avons eu + 6 millions cette année et nous y reviendrons tout à l'heure en détail : 3 millions qui avaient été annoncés par la ministre, de mémoire dans le journal Le Parisien

et ensuite une augmentation de la dotation de la subvention de 3 millions qui s'est rajouté et ce qui fait 6 millions, mais les 3 millions que la ministre avait annoncés ont, en réalité, été pris dans les fonds de réserve. Cela signifie que, quand bien même, à partir du budget classique, 3 millions ont été rajouté *in fine*, il reste que les 3 millions annoncés par la ministre du budget exceptionnel étaient dans les fonds de réserve. Que sera l'année prochaine la possibilité de l'État de nous apporter une aide de même nature s'il s'en ressentait le besoin ? Nous pouvons évidemment nous le demander si les fonds de réserve ne sont plus aussi dotés qu'ils l'étaient cette année. Donc, en vérité, nous sommes, ainsi que d'autres universités, véritablement exposés à ce gel. Ce n'est pas, pour nous, une mesure abstraite.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci Simon pour ces précisions. Vous retrouverez ces éléments dans la motion. Autre élément : pour le contrat d'objectif et les moyens de performances nous avons fait l'oral à 4 à la DGSIP et à la DGRI, les services du ministère, avec Simon, Arnaud et Marie. Vous avez vu le compte. Il s'agissait de commentaires de la DGSIP, essentiellement, la DGRI n'ayant pas trouvé à redire sur les horizons fait en recherche, notamment, ce qui constitue aussi un élément positif. Par contre, nous avons eu des éléments qui étaient presque marginaux mais qui demandent de produire de la copie sur laquelle nous travaillons, puisqu'ils nous ont donné jusqu'à la fin mars : elle comprend essentiellement des éléments sur la formation avec deux pages et la possibilité éventuelle de les dépasser. Nous avons donc repris des éléments pour être plus précis sur des métiers en tension. Pour le reste, ce sont des ajustements un peu à la marge pour finaliser cette copie que nous vous présenterons de toute manière, lorsque nous aurons donné les éléments. Cela ne change pas grand-chose par rapport à ce qui avait été présenté. S'il n'y a pas eu de retouche budgétaire au passage, cela mène, au moins à 0,8 % de la notification budgétaire dans l'année, ce qui nous permettra tout de même de soutenir un certain nombre de choses et que nous n'aurions pas pu faire si nous n'avions pas cet argent, en particulier des éléments qui touchent au pilotage de l'université, au sens de la facturation, de la chaîne de recettes et de facturation. Je pense que nous vous la présenterons dans le cadre du rapport financier, mais c'est un sujet, car nous perdons des fonds et non des moindres. Des

éléments sur lesquels des actions correctrices sont actuellement faites par les services, bien entendu et nous y reviendrons. Des éléments également sur la transition écologique, portés dans le cadre de la formation des étudiants. Notre action est, sur ce point, conforme à la demande du ministère. Beaucoup de choses autour de la vie étudiante, ce qui est très positif, avec des moyens en conséquence. Là aussi, c'est une bonne nouvelle, nous aurons des moyens pour appuyer notamment tout ce qui est accompagnement, qualité autour de la vie étudiante et des études. Pour les éléments supplémentaires, nous sommes prêts pour l'HCERES. Chacun a « rendu sa copie » et nous sommes en train de travailler une version « martyr » que nous vous présenterons et nous serons en mesure, de mémoire le 22 mars, de rencontrer l'HCERES en dialogue et allons progressivement travailler ce document avec, en fin de parcours, des éléments de projection sur l'avenir, en fonction des données existantes. Globalement, nous avons noté pas mal de choses positives. On peut toujours critiquer, mais lorsque l'on voit ce que nous faisons, nous pouvons quand même nous en féliciter, même si beaucoup reste à faire, avec des contraintes qui nous obligent à aller plus loin parfois, ce que nous regrettons. En tout cas, en recherche et en formation, nous avons pu constater que nous avons fait « un bond ». Sur la partie de la COMUE sur laquelle je vais dire un mot : je vous rappelle que l'avenir de la COMUE était mentionné comme un objet de réflexion dès mon discours devant vous en septembre 2022. J'y évoquais déjà que la COMUE n'est pas l'avenir de l'ESR. Les « COMUE » disparaissent les unes après les autres et le message que nous avons eu de la tutelle régulièrement est qu'il fallait effectivement que nous réfléchissions à la suite, ce qui me paraissait assez pertinent. Nous avons donc posé les choses avec Alexandre MAITROT de la MOTTE, et Gilles ROUSSEL. Les choses étaient clairement posées, notamment comment nous allons travailler la suite de la COMUE qui, accessoirement, a un fonds de roulement de 4 millions ce qui n'est pas une bonne nouvelle, car vu l'état de Bercy aujourd'hui, je pense que si nous sommes dans le radar, il n'est pas exclu que cet argent soit siphonné. En tout cas, je dis depuis 2 ans qu'il serait urgent de le dépenser et je sais que le rectorat a donné son accord pour pouvoir mobiliser ce fonds de roulement en fonds d'investissement. Je ne sais pas à quelle hauteur, mais ce sera en tout cas une bonne nouvelle si nous pouvons faire l'investissement à partir de ce

fonds de roulement, mais cela reste pour le moment à discuter. L'établissement dont Gilles ROUSSEL est le Président est sur une trajectoire claire, cohérente, d'avancer de l'UGE et l'UPEC doit aussi penser comment évoluer par la suite et dans quelle position géographique elle se situe, quels sont les éléments par lesquels elle peut, elle aussi, penser l'avenir. Je crois que cela fait partie des éléments de discussion, notamment, ce que l'on appelle une opération territoriale. Nous aurons l'occasion d'y revenir. En attendant, il s'agit d'instruire le dossier, il en est convenu car l'on ne peut pas parler ainsi *a capella* sans élément : que coûte la COMUE, que coûterait le départ de la COMUE, qu'est-ce que cela veut dire ? Que garderions-nous aujourd'hui en mode conventionnel ? En particulier, ce qu'est la formation doctorale à laquelle nous sommes attachés et aussi évidemment toutes les liaisons avec formation et recherche, UGE, entre autres, mais aussi l'ENPC qui, je vous le rappelle, est du côté de l'institut polytechnique de Paris ou, du moins, est-ce la volonté de Thierry COULHON qui l'a exprimée largement. Il s'agit également de voir comment nous envisageons les choses pour la suite. Nous voyons que l'UGE et Gilles ROUSSEL est sur cette dynamique. Nous voyons l'UGE prochainement pour voir comment nous pourrions tracer les éléments qui permettraient d'avoir un diagnostic à la fin de l'année, d'une certaine manière et, entretemps, une thérapeutique s'il y en a une pour savoir si le conseil de sachs se prononce pour la sortie de la COMUE ou souhaite y rester et quels sont les éléments qui, en tout cas, infléchissent ce dossier. Personnellement, j'ai un avis personnel qui consiste à dire que, dès l'instant où ce n'est pas reconnu par l'État et que l'État laisse 2 millions d'euros en fonctionnement sur la COMUE, cela sera quelque chose que l'État ne regardera pas de façon positive. En tout cas, il faut nous y préparer. Mars 2025 est la fin de la COMUE actuelle au niveau expérimental et quelle est la suite ? Il faut se poser la question. J'ai été aussi assez agacé par le Président de la COMUE qui m'interpelle un peu directement et j'ai dit franchement que je n'ai pas apprécié. Je l'ai dit à Alexandre MAITROT de la MOTTE que ce genre de discours critiquant l'UPEC commençait à m'agacer pour ne pas paraphraser les « tontons flingueurs ». Cela m'agace profondément et je lui ai dit que, moi aussi, j'en tirerai des conséquences sur un certain nombre de dossiers.

Le PREF – nous voulions vous le présenter – fait des allers et retours et nous, sommes prêt, je vous le rappelle, depuis le 12 février. Nous avons envoyé les échanges avec le rectorat et souhaitons présenter ce PREF. Aujourd’hui, cela n’est manifestement pas finalisé. En tout cas, nous souhaitons, nous, être au rendez-vous et je sais, Julien que vous avez éventuellement une lecture à faire sur le pôle financier. En tout cas, nous souhaitons aller assez vite et interpeler assez vite la communauté, vous en particulier, le CA, sur ce PREF sur lequel nous souhaitons être présents assez rapidement. On nous dit que ce n’est pas politique, mais je dis que c’est un peu bizarre car le PREF est pour moi politique un peu quand même. On nous dit que ce n’est pas pressé, d’attendre le BR, mais je pense qu’il faut quand même être derrière extrêmement présents et que vous vous exprimiez un peu. Quelle est la trajectoire ? Ceci d’autant plus que le compte dont je parlais tout à l’heure est mentionné en annexe 4. Le PREF, lui-même, n’est pas validé. Vous voyez que la situation est un peu cocasse, que les tutelles s’expriment en disant « passez-nous le PREF » et que, d’un autre côté, nous ne sommes pas en mesure de le partager avec la communauté mais avec des raisons.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT. – Je vais terminer sur le circuit pour que vous sachiez exactement où l’on en est. Nous avons rédigé un document qui n’est pas loin du résultat final. Nous l’avons soumis pour discussion à la tutelle, c’est-à-dire que ce n’était pas un endroit officiel, ni définitif, mais plutôt un moyen de voir si nous étions dans la bonne direction par rapport à l’expérience qu’à la tutelle des différents PREFS et, avant d’avoir un avis officiel, il est plus raisonnable d’avoir un avis pour savoir si ce qui avait été envisagé semble plutôt aller dans la bonne direction, si la façon dont la modélisation des économies qui est présentée est suffisante ou ne l’est pas. Nous avons eu un échange d’une matinée en discutant de l’ensemble des mesures. Il est apparu que, sur certains points, on nous a signalé que n’avions peut-être pas apporté assez d’éléments d’explication sur l’économie qui pouvait être réalisée et qu’il fallait apporter des éléments d’analyse d’explication complémentaires, notamment en termes de chiffrages. Il y a une ou deux mesures sur lesquelles il a été fait part d’interrogations nous disant « vous êtes un peu optimistes sur ce volet... Ne voulez-vous pas y réfléchir à

nouveau à l'aune de telles considérations ? ». Nous avons en fait été invités et c'était aussi le but de cet échange officieux avec la tutelle à préciser notre projet de copie sur quelques points. Cela nous a donc conduit à reprendre le travail. Il ne s'agit évidemment pas de revoir l'ensemble, mais de revoir quelques points qui montraient peut-être des signes de faiblesse. Nous sommes sur ce travail en ce moment et nous le présenterons lorsqu'il sera prêt, tout simplement, pour votre parfaite information.

Mme Emmanuelle DUBOCAGE. – Pour rassurer tout le monde : nous aurons un avis conforme. C'est vrai que nous sommes, nous, pressés du rectorat et nous allons tout faire pour que cela soit fait le plus vite possible pour que l'on puisse mettre en œuvre les mesures le plus rapidement possible et je pense que vous avez conscience de l'urgence de la situation. Nous avons effectivement des modifications à faire plus ou moins importantes de l'ordre du jour, mais absolument rien d'insurmontable à ce jour. Je tenais à vous rassurer sur ce point.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT. – Peut-être un dernier mot d'information sur la question du cadre temporel du PREF. Les universités doivent préparer un PREF à partir du moment où elles ont le vote, pour la seconde fois consécutive, d'un compte financier déficitaire, ce qui aujourd'hui va être l'objet du vote. Donc, en droit, nous aurions pu très bien commencer à partir d'aujourd'hui et aurions été dans la légalité. Cependant, aujourd'hui, nous votons une seconde année déficitaire et, normalement, débute à partir d'aujourd'hui l'obligation de préparer le plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF). Cependant, dans la pratique, la tutelle dit que le budget rectificatif est voté, dès qu'elle a une visibilité sur la trajectoire des comptes financiers à venir. Elle adresse en fait des messages aux universités et leur dit « ne perdons pas de temps, mettez-vous tout de suite à travailler sur un PREF, nous l'attendons, nous vous le demandons » et ainsi gagnerons 6 mois, de sorte que nous puissions mettre en œuvre le plus rapidement des mesures de rétablissement de l'équilibre pour que l'établissement sorte de cette situation délicate. Autrement dit, même si, aujourd'hui, nous n'avons pas de vote de ce PREF tel que nous l'avions initialement envisagé, ce n'est pas du tout une non-

conformité par rapport au code et l'important étant qu'il soit fait rapidement avant. Il n'est pas dit dans la loi si cela doit être fait avant le BI 25 ou avant le BR 24 et je ne sais d'ailleurs pas s'il y a une préconisation sur ce sujet de la tutelle, mais nous parlons de toutes façons de semaines et de mois et ne sommes pas sur une échelle de six mois.

M. LE PRÉSIDENT. – Parfait. Je tiens à dire que le travail pour le rectorat se déroule bien et est d'ailleurs effectué en liaison avec le rectorat de l'enseignement supérieur, avec lequel nous avons aussi des contacts. Les choses se font de façon fluide, entre les deux rectorats et, en tout cas, le travail reste technique et, à la marge, devrait aboutir assez vite. Moi, je retiens quand même que c'est aussi un travail politique, au-delà de l'aspect technique. Il définit comment cela va impacter, car nous allons évidemment attaquer les codes de gestion avec les composantes et les laboratoires. Nous allons présenter cela aux composantes lors du prochain CODIR. Une note qui va circuler autour de cela, avec des éléments aussi de contrôle budgétaire. Évidemment, nous allons voir que, sur la masse salariale, cela va avoir un impact de limitation, de tassement finalement de cette masse salariale. Il faudra contrôler son augmentation et ne pourrons pas éviter qu'elle augmente, puisqu'elle augmente mécaniquement. En tout cas, ce que nous avons dit et fait l'année dernière sur la campagne d'emplois montre que l'emploi est une priorité. Nous allons voir comment l'on peut jouer sur les masses salariales, mais nous n'avons pas touché sur les postes administratifs et techniques. Voilà pour les nouvelles.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT. – Je vous propose de lire l'énoncé et nous pourrons ensuite discuter, à la fois de sa forme et, peut-être, de la forme de son contenu pour savoir si nous sommes d'accord avec le message et s'il y a des éléments que nous souhaitons apporter :

« Le 22 février 2024, un décret du Premier Ministre a réduit de plus de 900 millions d'euros les crédits de la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur.

Dans un contexte où la majeure partie des universités sont exsangues sur le plan financier, une telle mesure suscite les plus vives inquiétudes en tant qu'elle risque d'avoir des conséquences néfastes sur les capacités des universités et aussi des organismes de recherche à exercer leurs missions.

Une telle mesure suscite par ailleurs une incompréhension s'agissant de la cohérence de la politique de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche, alors qu'au mois de décembre 2023, le Président de la République tenait un discours assurant du renforcement du soutien de l'État pour la recherche en France.

Le Conseil d'administration de l'UPEC exprime sa plus vive inquiétude dans ce contexte sur la capacité des universités françaises à assurer à l'ensemble de la communauté universitaire de bonnes conditions de travail et d'accomplissement de leurs missions. Elle éprouve une inquiétude spécifique s'agissant des conditions d'étude de la jeunesse exposée à une telle mesure d'économie ».

M. LE PRÉSIDENT.– Soit, vous l'adoptez là, soit, nous vous proposons éventuellement d'échanger, soit, préférez éventuellement la relire tranquillement. Sinon, exprimez-vous tout de suite. C'est assez conforme à ce qui a été adopté dans d'autres universités. Je pense que c'est important de « marquer le coup », car ils vont nous expliquer que cela ne va pas impacter les étudiants, ni la recherche.

Mme CHEVALIER.– En première impression, il me semble que le deuxième et le quatrième paragraphe sont un peu redondants. Il me semble que le fait de voter la motion ici justifierait de localiser les effets, être plus précis sur les effets sur l'UPEC. Les inquiétudes, les conséquences néfastes sur l'enseignement supérieur et la recherche sont abordés dans le deuxième paragraphe et ils sont repris dans le quatrième. Donc, il vaudrait mieux décliner de quelle manière ces effets peuvent s'exprimer dans le territoire et à propos des étudiants...

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– L'effet est sur le renforcement du soutien de la subvention, grâce aux fonds de réserve.

Mme CHEVALIER.– Précisons-le dans le texte.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Tu as raison, nous pouvons le rajouter. Peut-être peut-on compléter pendant la séance, puis nous le relirons à la fin. Cela vous conviendrait-il ?

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres remarques « à chaud » ?

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Je suis d'accord. Cela montre la dimension pratique de l'effet, alors que cette déclaration est peut-être trop abstraite.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons intégrer à ce texte les remarques de Vèrène CHEVALIER et nous vous proposerons une formule adaptée.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Pour rappel, l'État s'est voulu rassurant en indiquant que c'était uniquement les fonds de réserve, mais souvenez-vous quand même que, à l'été dernier, lorsque nous avons voté les lignes directrices de gestion et que nous avons évoqué à ce moment précis le nombre de primes high-tech (RIPEC C3) dont nous disposions dans le cadre de la mise en œuvre par l'État de la LPR, nous avons observé qu'il y avait un décrochage du nombre de primes high-tech (RIPEC C3), par rapport à la trajectoire qui avait été prévue dans la LPR et prévoyait donc une augmentation constante. Nous avons d'ailleurs été interpellés et, nous-mêmes l'avons vu, par plusieurs élus. Après vérification par la DRH de l'existence éventuelle d'une erreur des services de l'État s'agissant de la notification, la réponse qui a été donnée était qu'en fait il y avait eu une baisse des crédits au niveau de l'État sur ces volets et qu'ils nous avaient donné ce dont ils disposaient. C'est-à-dire qu'il y a eu déjà un décrochage de la trajectoire par rapport à ce qui avait été annoncé lors du vote de la LPR. Nous avons déjà des problèmes de financement qui ne suffisent pas par rapport à la dégradation de la recherche

qui a été votée il y a trois ans et, à présent, les fonds de réserve vont évidemment jouer un rôle crucial dans une période où les universités sont exsangues et il faut s'attendre à ce que les 3 millions que nous avons eu cette année, nous ne les ayons pas l'année prochaine, c'est quasiment certain !

M. VALLÉE.– je ne vois pas dans cette motion un commentaire sur le Président de la République du 7 décembre qui voulait transformer d'ici 18 mois l'organisation de la recherche française pour la rendre plus compétitive. Pour moi, ce « coup de rabot » est totalement en contresens par rapport à ce qui a été annoncé. Je ne sais donc pas si l'on pouvait rajouter qu'il y a une contradiction avec les annonces présidentielles.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Là, l'idée de la motion telle qu'elle est rédigée était qu'elle soit courte, se lise en une minute et que nous y comprenions un message fort.

M. VALLÉE.– : le message fort pourrait être : le Président a une ambition pour rendre la recherche plus compétitive et il parlait aussi de davantage d'autonomie pour les universités. Un mois et demi plus tard, ce « coup de rabot » est annoncé et je ne comprends pas bien sa logique.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Il y a deux sujets : savoir si ce sujet est abordé dans la motion. La réponse est oui. Dans le chapitre (§) 3 : « Une telle mesure suscite une incompréhension s'agissant de la cohérence de la politique de l'État, alors qu'au mois de décembre 2023, le Président de la République tenait un discours assurant du renforcement du soutien de l'État pour la recherche en France ». Je serais plus réservé sur le fait de rentrer dans les détails des enjeux de cette annonce dont vous faites état, parce que cela nous obligerait à rentrer un peu plus dans l'analyse des suites. Or, c'est vrai, la motion ne rentre pas là dans le détail de tous les enjeux, mais c'est un message simple. Par rapport à votre interrogation, ce qu'a dit en effet le Président de la République est qu'il souhaitait que l'on revoie les modalités de soutien à l'activité de la recherche. Il a fait des annonces sur l'acte 2 de l'autonomie. 17 universités ont été sollicitées de manière officielle pour faire

remonter des propositions sur les modalités de mise en œuvre de l'acte 2 de l'autonomie. Ont été sollicités tous les IDEX et de très grosses universités. Les I-SITE ne l'ont pas été comme vous le savez et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on a vu dans la presse la création d'un dispositif nouveau qui s'appelle l'initiative qui réunit 5 des 7 sites français pour essayer de peser car, précisément, les I-SITE n'ont pas été sollicités. Les gens ont compris que, du point de vue de l'État, ils étaient en train de changer de division, puisqu'on ne les consultait pas. Mais, je dirais que ce sujet-là est celui de la deuxième partie de l'année et je ne pense pas que ce soit le moment de l'aborder dans cette motion et je pense qu'il vaut mieux ne pas en parler.

M. DARRIBÈRE.– Nous avons, d'un côté la Cour des comptes qui pointe la situation de l'UPEC. Nous avons une réponse qui délivre un plan de redressement sur 3 ans. Cette mesure qui réduit les 900 millions peut-elle être un élément venant impacter négativement le redressement prévu dans le plan ou cela n'a-t-il rien à voir ? Je ne suis pas un spécialiste, pouvez-vous éclaircir ma vision des choses ?

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– La réponse est oui. La motion est la participation de l'établissement à l'analyse d'un acte politique national qui concerne l'ensemble des universités françaises et des organismes de recherche. Si vous avez bien observé, nous faisons part évidemment des inquiétudes pour notre communauté, mais pas uniquement et nous parlons aussi pour la France. D'ailleurs, la plupart des universités qui ont voté des motions n'ont pas pensé à elles en particulier, mais plutôt collectivement à la situation de l'ESR en France. C'est un message à l'État pour dire : « nous tous, nous défendons l'ESR et l'ESR ce n'est pas nous, c'est tout l'ESR. Faut-il aborder la situation de l'UPEC en particulier dans une motion ? Faut-il mentionner le fait que nous sommes dans un contexte de PREF et que cela pourrait avoir un impact ? À mon avis, il y a un risque que l'on commencerait à rentrer trop dans le détail d'une analyse singulière et que cela puisse troubler la communication de ce message qui est en fait très ramassé dans son énoncé et a vraiment une portée nationale. En revanche, pour répondre à votre question sur la situation de l'UPEC, oui, il est évident que c'est un problème.

Pourquoi ? Parce que, dans le PREF que nous avons conçu, il y a 2 volets : un volet « efforts de l'établissement » et il y a aussi un volet « effort de l'État ». Certaines universités, lorsqu'elles conçoivent un PREF n'abordent que l'effort de leur établissement, mais compte-tenu de notre sous dotation manifeste en termes de moyens, compte-tenu de ce que, d'après les datas ESR, nous sommes le tout dernier établissement de la liste ayant la santé en termes de soutien financier de l'État et qu'il y a eu un décrochage absolument considérable de la subvention par rapport à l'augmentation de nos effectifs d'étudiants et donc aussi, il faut le dire, des charges de l'établissement, les conséquences de l'accueil des étudiants qui constituent une charge forte, on ne peut pas concevoir un plan de rétablissement en envisageant de manière unilatérale un effort interne. Il faut aussi que l'État fasse un pas. Notre PREF est : l'établissement fait un pas et l'État fait un pas. Cela veut dire qu'il augmente, qu'il rattrape un peu l'écart de retard de subventions. Où va-t-il trouver l'argent ? C'est le sujet. Nous savons très bien qu'il n'y en a plus. Le budget de l'État cette année a été conçu avec un emprunt de 200 milliards d'euros. Aujourd'hui, si le budget de l'ESR est encore restreint, où l'État ira-t-il piocher les millions qu'il a utilisés au titre de son fonds de réserve en 2023 ? Que pourra-t-il faire en 2024 ? Le risque est que nous n'ayons pas ce soutien de l'État et, si tel est le cas, cela voudra dire que la trajectoire de notre économie devra faire l'objet d'une « revoyure » avec la tutelle et l'on peut envisager que la tutelle nous demande de faire un effort encore supplémentaire. C'est clairement le scénario auquel il faut s'attendre. On ne peut pas prédire l'avenir, mais il faut s'attendre à ce que cela se passe ainsi.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons nous mobiliser évidemment pour compléter cela. D'ailleurs, lorsque nous avons fait l'oral avec la DGSIP et la DGRI, la DGSIP nous a expliqué que ce qui devait se passer à Bercy ne prenait pas, non plus, au sérieux au niveau du Ministère, que les universités coûtaient beaucoup à l'État et le message était que tout interlocuteur de Bercy finalement se trouvait aussi en difficulté et avait, d'une certaine manière, un devoir de réussite et que le contrat d'objectif et de moyens s'appliquait également aux salariés de l'État. Nous sommes donc, je le pense, dans un contexte de choix politiques du gouvernement sur ses universités. Je vous propose à présent d'avancer dans

l'ordre du jour de ce conseil d'administration sur les questions financières et comptables.

1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 09 février 2024

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du compte financier 2023

Mme Emmanuelle DUBOCAGE. – Donc, nous avons la présence du cabinet Deloitte, avec monsieur Maxime GOURDAT à qui je vais donner la parole, si vous êtes d'accord. Nous présenterons ensuite le compte financier et nous donnerons la parole à Julien SEBAG du rectorat.

M. GOURDAT, cabinet DELOITTE.– Bonjour à tous. Nous avons préparé quelques pages de présentation du déroulement de notre audit. Nous verrons dans un premier temps les objectifs et modalités d'intervention. Dans un second temps, notre approche d'audit et, enfin, notre opinion sur les comptes annuels. L'objectif de notre certification des comptes est de délivrer un audit par rapport au référentiel comptable applicable aux établissements publics. Son périmètre couvre uniquement la comptabilité générale. L'enjeu est d'apporter une assurance raisonnable de la régularité, de la sincérité et de la fiabilité des comptes pris dans leur ensemble. Concernant les modalités d'intervention : notre intervention nous permet d'actualiser notre connaissance de l'organisation des processus, des faits marquants de l'année, pour recenser, hiérarchiser les risques. Cela nous permet également d'adapter notre approche d'audit en fonction des risques et du niveau de contrôle. Cela nous permet enfin, de réaliser des tests de cohérence et de sondages pour couvrir nos risques d'audit. Concernant notre calendrier d'intervention, nous avons effectué une réunion de lancement le 10 octobre, nous avons ensuite réalisé notre revue du contrôle interne la semaine du 11 décembre. L'audit des comptes s'est déroulé la semaine du 29 janvier. Nous avons également validé

une réunion de synthèse avec l'agent comptable et la direction financière le 27 février. Enfin, des missions de notre rapport d'audit dans le cadre de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration ce jour.

Concernant les points d'attention de l'année, les éléments de contexte, dans un premier temps : cette année a été marquée par de nombreuses mesures salariales impactant le niveau des charges de personnel. On note également une hausse du coût de l'énergie et les impacts de l'inflation. Concernant la créance AFUNA, un abandon du contentieux pour 1,5 million d'euros. Ce risque était déjà provisionné l'année dernière et nous n'avons pas d'impact sur le résultat cette année. Les principales zones de jugement et d'estimation concernent les engagements sociaux, les estimations des charges à payer, les estimations de la dépréciation pour créances douteuses et les provisions pour litige. Les principaux risques des points d'audit identifiés sont la reconnaissance des revenus, le respect des principes de séparation des exercices et bien sûr le risque présumé de contournement du contrôle interne. Pas d'évolution réglementaire. Le référentiel est stable, ce qui permet une bonne comparaison des comptes par rapport aux années précédentes.

Concernant notre opinion sur les comptes annuels, de la même manière que l'année précédente, nous certifions les comptes au 31 décembre 2023 sans réserve et sans observation. Nous remercions l'agent comptable et la Direction financière qui ont permis un bon déroulement de notre audit.

Mme Emmanuelle DUBOCAGE. – Nous allons commencer à la présentation des comptes financiers.

M. VALLÉE.– Le cabinet a-t-il relevé dans le cadre de son audit des anomalies non corrigées ? Nous avons eu un autre audit de la Cour des comptes et, comme vous aviez un seuil d'audit à 4,4, il y a des choses qui sont passées « sous les radars » et la question est la suivante : avez-vous remarqué lors de votre audit des anomalies non corrigées ?

M. GOURDAT, cabinet DELOITTE.– Nous avons en effet un seuil d'audit qui peut être différent. Vous avez évoqué une autre intervention au cours de l'exercice ?

M. VALLÉE.– Nous avons eu un audit de la Cour des comptes. Il a été signalé qu'il y avait des choses que vous aviez vu mais qui n'avaient pas été portées à la connaissance des administrateurs, car c'était sous le seuil d'audit.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Il s'agit d'un exercice remontant à plusieurs années.

M. VALLÉE.– La question reste néanmoins valide. Le seuil du cabinet hier à 4,1 et aujourd'hui à 4,4 a aussi augmenté. Y a-t-il des anomalies que vous considérez comme non-significatives, mais qui mériteraient d'être portées à la connaissance de ce Conseil d'Administration ?

M. GOURDAT, cabinet DELOITTE.– Au cours de notre audit, nous transmettons une lettre d'affirmation qui doit être signé par l'agent comptable et la Direction. Dans cette lettre d'affirmation, nous sommes conduits à remonter des points qui peuvent être en-dessous de nos seuils. À ce jour, nous avons relevé un point qui concerne les charges à payer. Nous recommandons un suivi de ces charges à payer pour l'année prochaine.

Mme Emmanuelle DUBOCAGE.– Merci monsieur GOURDAT. Je vais donc faire l'introduction et passerai ensuite la parole à Hélène DACOSTA, notre directrice des affaires financières et à Hélène DUROU notre agent comptable. Hélène DACOSTA pour la partie budgétaires et Hélène DUROU pour la partie patrimoniale.

Mme Emmanuelle DUBOCAGE. – Le vote du budget rectificatif négatif a permis d'anticiper un compte financier négatif pour 2023. Le montant de la perte constatée si on la compare à 2022 affiche une situation légèrement plus favorable, puisqu'elle est de + 400 000 euros. Le poste « dépenses pour les titulaires et les contractuels » est en nette augmentation, avec + 11,5 M€ par rapport à 2022. Une part de cette augmentation est liée à l'ensemble des mesures définies : revalorisation du point d'indice pour + 2 M€, la prime du pouvoir d'achat + 1,1 M€, l'augmentation de la prise en charge des transports en commun + 100 000 €, la garantie pouvoir d'achat GPA + 400 000 €. Le

reste de l'augmentation, soit 6,1 M€ est due à l'évolution du GVC pour 1,8 M€ et ensuite des variations du schéma des emplois qui seront présentés en détail par la suite. Nous remarquons une baisse consécutive à un bel effort de baisse de fonctionnement de près de 8 M€, mais cet impact est finalement limité par une sous-exécution importante des recettes aboutissant finalement à -8,6 M€. Pour le solde des opérations budgétaires et non-budgétaires, nous enregistrons une différence d'encaissement de 12 M€ au 31 décembre 2023. Elle correspond à 95 jours de fonctionnement. L'écart entre le prévisionnel au BR et le compte financier, soit + 3,2 M€ provient d'une sur-exécution des produits de formation en apprentissage. Nous notons également + 1,2 M€ en formation continue. Nous avons par contre une sous-exécution des droits d'inscription d'un montant de 1 million d'euros. Nous avons également d'autres produits inférieurs aux prévisions pour un total de 4,3 M€. Comme vous le savez, le compte financier 2023 est aussi marqué par un accompagnement plus important de notre tutelle, avec une subvention pour charges de service public qui a été plus importante que prévu, avec un ajout de 6 M€ au total. Notre capacité d'autofinancement est positive et s'élève à 650 000 €. Cette somme ne couvre que 3 % des investissements, ce qui est faible, puisque nous avons un seuil de vigilance à 20 %. Notre fonds de roulement est équivalent à 16 jours de fonctionnement, ce qui correspond à un montant de 12,6 M€. Enfin, nous avons un stock important de reste à payer de 72,1 M€, montant apparaissant peu soutenable, selon la recommandation du cabinet DELOITTE, ceci, malgré une trésorerie positive de + 12 M€ correspondant à 95 jours de fonctionnement. Comme nous allons le voir plus loin en détail, ce montant est lié à des avances sur des subventions importantes. Je passe la parole à Hélène, notre directrice financière pour la suite

Mme DACOSTA.– Bonjour à toutes et à tous. Ce sera une intervention à deux voix. Je vais d'abord vous présenter les éléments budgétaires de l'exécution du budget de 2023, avec tous les mouvements budgétaires d'encaissements et de décaissements, puis ensuite je passerai le témoin à Hélène DUROU, l'agente comptable pour les éléments patrimoniaux.

Le projet de budget qui vous est soumis traduit un écart de + 16 M€ en recettes par rapport au montant voté lors du dernier budget rectificatif en 2023. Recettes encaissées et, pour les dépenses, un écart de 26 M€ et un niveau de réalisation très en-deçà du budget rectificatif voté : 305 M€. Les autorisations d'engagement sont de 301 M€, à ce jour. Les recettes sont de 332 M€, avec un écart à la hausse de + 16 M€. Les dépenses de 305 M€ affichent un écart de 26 M€. C'est le solde budgétaire qui accuse ce montant et nous verrons tout à l'heure les raisons qui l'expliquent. L'évolution des recettes en pluriannuel 2021 - 2022 - 2023 des comptes financiers. La tendance pour 2024 affiche une augmentation de + 119 M€. La répartition de l'ensemble de nos recettes encaissées : le premier poste est la subvention pour charges du service public à 224 M€ et les autres ressources qui sont nos ressources propres générées par nos activités s'élèvent à 107 M€. Nous verrons tout à l'heure la variation dans le détail. Le montant pour charges du service public qui a été rapproché des facturations est à 224 M€. Même si la notification correspond à un montant bien inférieur, elle est arrivée beaucoup trop tardivement pour pouvoir être prise en compte dans les facturations. Toutefois, vous verrez dans les présentations de l'agent comptable que cela a bien été rattaché à l'exercice, donc dans la version patrimoniale du budget où l'on retrouve bien le montant de la notification. Les encaissements étaient à hauteur de 125 M€. On voit l'évolution de cette année par rapport aux années précédentes qui correspond à une évolution très significative sur ce poste. L'analyse dans le détail de la variation des différents postes : on voit que les variations les plus significatives correspondent à la formation professionnelle, près de 13 M€ au niveau de la formation pour l'apprentissage. Il y a eu un rattrapage du retard des facturations qui commence à montrer ses effets sur ce poste et dont on voit l'impact au niveau des encaissements qui ont été rapprochés de ces facturations. La formation continue, en légère augmentation, reste à un niveau que nous avons connu durant les années précédentes. Les prestations de recherche affichent un écart en baisse. Parmi les variations importantes, les subventions travaux dépendent, comme pour les dépenses, du rythme du niveau de réalisation des travaux, avec souvent des décalages d'opérations qui sont financées. Sur la partie recherche, on observe effectivement un écart assez important par rapport à la dernière

prévision et au compte financier précédent. Une page pour vous montrer simplement les recettes par origine : les ANR, les subventions de la région et de l'Union Européenne, notamment, figurent parmi les éléments que nous présentons. L'évolution des recettes et des dépenses en pluriannuel, toujours d'un point de vue encaissements – décaissements : on a une augmentation certaine des dépenses. Le premier poste est l'augmentation des dépenses salariales, mais il y a aussi des effets qui sont liés aux conventions pluriannuelles pour lesquelles – nous l'avons vu tout à l'heure pour les opérations de travaux – on peut avoir les encaissements qui se font durant un exercice et les décaissements qui se font progressivement sur un exercice suivant, ce qui explique aussi les écarts importants que l'on peut avoir entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées.

Les dépenses décaissées correspondent à trois enveloppes : les dépenses de personnel ou plutôt la masse salariale à proprement parlé qui représentent 133 M€ de niveau de réalisation, le fonctionnement, soit 47 M€ et les investissements de 25 M€. L'écart à la prévision le plus significatif est vraiment sur l'enveloppe de fonctionnement qui est 21 M€ en-dessous du niveau de prévision. L'évolution des dépenses de personnel depuis 2020 : nous voyons une augmentation assez importante de ce poste ou, tout du moins, une vue d'augmentation par population d'enseignants, de BIATS, de titulaires et de contractuels. La planche que nous avons eu l'occasion de vous montrer permet de mettre en exergue l'écart qui se réduit d'année en année, entre la masse salariale financée par la subvention du ministère et le niveau d'exécution de cette masse salariale financée par la notification. L'écart était assez important en 2018 et se réduit depuis, d'année en année. Cette planche dit la même chose, mais un peu plus dans le détail et je vous laisserai en prendre connaissance ultérieurement. Nous arrivons au schéma des emplois. La DRH n'est pas ici, mais je vous laisse en prendre connaissance et elle pourra effectivement répondre à vos questions quand elle viendra tout à l'heure. Le schéma indique la ventilation par populations et par types de plafonds, l'évolution en pluriannuel, par plafond également des emplois et l'évolution en infra annuel. Pour revenir aux éléments purement financiers, le reste à payer initial est à 116 M€. L'écart en 2023, entre les engagements et les décaissements est à 4,5 M€, ce qui nous amène à un reste à payer final à

72 M€. Cette planche met en évidence l'écart du niveau de réalisation par rapport aux prévisions : nous avons cette année en encaissement des recettes supérieures aux prévisions, mais, sur les dépenses, nous sommes souvent très en-deçà du niveau de prévision, aussi bien en autorisations d'engagements que sur les crédits de paiement. Un récapitulatif des éléments que je vous ai montré et des éléments dont vous allez pouvoir prendre connaissance avec l'agente comptable qui va prendre la suite de la présentation.

Mme DUROU.– Bonjour à ceux que je n'ai pas eue le plaisir de saluer. Nous avons parlé de dépenses et recettes et allons maintenant parler de charges et produits, puisque nous basculons en comptabilité générale et que nous allons évoquer le patrimoine de l'établissement. L'agrégat le plus significatif est le résultat de l'exercice qui va permettre de mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'établissement au cours de l'exercice. Il recouvre deux types d'opérations : les charges et les produits liés à des mouvements de trésorerie et les opérations d'inventaires, donc les dotations d'amortissements et de provisions, les variations de stocks, les charges à payer, les produits constatés d'avance, les produits à recevoir... Cette présentation graphique vous permet de voir comment il se constitue. Nous mettons, au regard des dépenses de masse salariale de 228 M€, de fonctionnement de 51 M€, de dotations aux amortissements et aux provisions de 31 M€, soit un total de presque 311 M€. Les recettes : la SCSP de 227 M€, les autres recettes de fonctionnement d'un montant de 59 M€ et les reprises sur amortissements et provisions de presque 11 M€, soit un total d'environ 297 M€. La balance tend ainsi malheureusement sur un déficit, avec un décalage de 8 615 K€ entre les produits et les charges. Cette planche vous montre l'évolution du résultat qui, nous le verrons plus loin, illustre vraiment l'évolution à partir de 2021. L'ASSP est en augmentation comme nous l'avons déjà dit : + 11,6 M€ par rapport à 2022, mais ce pourcentage est à relativiser, puisqu'il intègre la compensation partielle intégrale des fluides et la compensation partielle des mesures pour un peu plus de 4,5 M€ et une dotation de fin de l'exercice d'un peu plus de 6 M€. Les autres produits de fonctionnement sont en légère baisse de 3,6 % et cela se situe pour l'essentiel au niveau des écritures d'inventaire. Si l'on regarde d'un peu plus près, il n'y a pas, sur la structure, de scoop par rapport

aux années précédentes : l'apprentissage et la formation continue caracolent en tête. Le camembert vert correspond aux écritures d'inventaires et la quote-part de subventions portées au compte de résultat. Je vais vous apporter quelques éléments d'explication sur cet élément un peu technique : lorsque vous achetez un bien, qui s'amortit sur 10 ans, vous allez reprendre tous les ans 1 de dotation d'amortissement puisque votre bien se déprécie. Imaginons qu'en face, vous ayez une subvention pour 5, vous allez, tous les ans, amortir au même rythme votre subvention et votre bien, ce qui va permettre de limiter la charge de votre dotation, puisque la reprise va être un produit. Finalement, nous n'amortissons que le net.

Quelques évolutions un peu significatives : nous avons parlé de l'apprentissage et je n'y reviens pas avec l'unité de rattrapage, les droits de scolarité sont en légère diminution, la formation continue progresse, elle, légèrement. Sur les prestations de recherche, nous avons, en apparence, une diminution de 50 % probablement due à des questions d'imputations. Sur la taxe d'apprentissage, l'établissement a plutôt de la chance, puisque – même si le miroir reste finalement modeste par rapport à ce qu'il y avait avant – les ventes de l'établissement se maintiennent par rapport à la prévision. Le delta sur les ressources propres émane des critères d'inventaire : sur la CVEC, nous avons eu au niveau national un changement comptable. Auparavant, la CVEC était comptabilisée en année universitaire, ce qui contribuait à ouvrir des écritures d'inventaire, puisque l'on comptabilisait un produit à recevoir en fin d'exercice. Nous l'avons fait l'année dernière et donc cette année, nous allons très logiquement, annuler ce produit à recevoir. Désormais, la CVEC est comptabilisée annuellement et nous n'avons donc plus de produit à recevoir pour un impact de 515 K€ qui est exceptionnel sur le résultat et ce changement de méthode comptable annuelle ne permet donc plus de le prendre en compte. Les subventions hors SCSP diminuent fortement. Une constatation à approfondir pour mieux comprendre pourquoi nous avons cette dilution pesant essentiellement sur le coût « autres subventions » qui ne nous aide pas beaucoup.

Sur la masse salariale – je ne vais pas répéter ce que disait Hélène – vous avez l'évolution. Elle est rapportée à la SCSP et l'on voit l'effet ciseaux très net à partir de 2021. Sur la planche, j'ai noté les dettes sociales que nous avons : la

provision de CET pour 4 335 000 euros, la provision pour les heures supplémentaires pour 3 M€ au total et les charges à payer, c'est-à-dire les congés pour 1 458 000 €. À noter qu'il est obligatoire de comptabiliser des congés en charges à payer, mais c'est en fait illusoire et je ne voudrais pas que notre Commissaire aux comptes le voie car, lorsqu'une personne part en vacances, on ne lui paye pas ses congés. C'est réglementaire, mais ce n'est pas un risque pesant sur l'établissement en termes financiers, alors que l'on paye les CET sous la forme de salaire complémentaire.

Si l'on regarde certaines dépenses, nous l'avons déjà dit, les fluides augmentent et ont été compensés par les SCSP. Les locations immobilières diminuent de 720 K€, sans trop d'analyse par la DPDD. Par ailleurs, nous n'avons rien de très marquant, avec des petits mouvements : entretiens, réparations, maintenances augmentent un peu, les fournitures diminuent un peu, bref pas de choses très marquantes à vous présenter. Je voulais juste revenir sur les provisions telles, nous en avons parlé, l'annulation de la créance AFUNA. Elle est entièrement couverte par la provision et il n'y a donc pas d'effet résultat. Nous avons, en revanche, constitué des dettes provisions sur la créance que nous avons sur la société du Grand Paris pour 1 243 K€ qui pèse bien sûr sur les résultats de cette année. Le second agrégat significatif est la capacité d'autofinancement : il s'élève à + 655 K€ contre 329 K€ en 2022. Je vais vous présenter la planche qui permet d'expliquer comment elle se constitue : cette capacité d'autofinancement est, si j'ose dire, au-dessus du résultat, c'est-à-dire que l'on enlève de cette capacité d'autofinancement les dotations aux amortissements et de provisions et les reprises sur amortissements et sur provisions. Nous arrivons à une CAF de 655 000 euros. Cela représente donc la capacité de l'établissement à dégager un chiffre d'affaires. On voit la même courbe, c'est logique, cela suit le résultat à partir de 2021. Le compte courant net de base est la donnée patrimoniale par excellence, puisqu'il va permettre, un peu comme le compte-épargne, de vérifier dans quelle mesure l'établissement peut financer ses acquisitions durables comme des opérations d'investissement au moyen de ressources stables. Comme nous l'avons déjà dit, la dette diminue sensiblement et le fonds de roulement s'établit bien à 20 M€. Il permet de couvrir 26,7 jours de dépenses ce qui reste au-dessus du seuil de 15 jours qui est maintenant admis

par le ministère et était de 47 jours en 2021. Cette évolution du seuil du ministère est d'ailleurs intéressante. Elle était auparavant de 30 jours, car le ministère considère que les établissements n'ont pas vocation à constituer de réserves. L'idée était que, finalement, l'établissement vivait aux moyens des réserves financières de leurs investissements et que seul était laissé celui de la trésorerie par jours de fonctionnement, simplement parce que le ministère considère que si on a besoin de faire des investissements, ils nous donneront des subventions. Ceci explique cette diminution du seuil qui n'est pas une révolution dans le monde comptable, mais une approche beaucoup plus politique.

Comment ce fonds de roulement se constitue-t-il ? La CAF est une ressource durable d'investissement. Nous rajoutons d'autres ressources d'investissement, essentiellement constituées de subventions et, en face, nos dépenses d'investissements qui ont été supérieures à nos ressources qui sont bien de - 7 416 €.

La trésorerie est le nouvel agrégat à la mode. Il est très important, puisqu'actuellement de 74 079 k€. Nous avons donc une augmentation 2022. Elle représente 98 jours de fonctionnement, bien au-delà du seuil prudentiel de 20 jours qui auparavant était de 40. Il ne faut pas trop se réjouir de ce montant, puisque cette trésorerie est largement gagée, notamment en matière de subventions de la recherche dans lesquelles figurent beaucoup d'avances, notamment s'agissant des comptes ANR. Des avances importantes, pour des dépenses ultérieures. Dans quelques semaines, le ministère va nous demander de calculer la trésorerie disponible qui sera beaucoup moins favorable. Pour l'instant, nous pouvons faire face à tous nos engagements. Je vous remercie infiniment de votre attention.

Mme DUBOCAGE.– Le document sera mis sur le SharePoint, ce qui vous permettra d'apprécier les effets du montant. Je passe la parole à M. SEBAG du rectorat.

M. SEBAG.– Bonjour, Julien SEBAG. Chers administrateurs, le résultat de l'UPEC est de - 8 615 K€ pour l'exercice 2023. Ce résultat met en relief les difficultés rencontrées tout au long de l'année par l'université. Comme vous le savez, ce

résultat négatif a pour conséquence la nécessité de mettre en place un plan de retour à l'équilibre financier, PREF, afin d'abonder le fonds de roulement le plus rapidement et de retrouver un équilibre financier pour 2027. Il s'agit d'une nécessité impérieuse ! Le rectorat et l'UPEC se sont rencontrés à plusieurs reprises pour faire un bilan situationnel, connaître les perspectives et les réformes afin de construire un plan qui allie continuité et mesures fortes. Ce plan nécessite encore un temps de réflexion avant validation. Il doit amener le sérieux budgétaire et améliorer l'organisation interne, comme l'a d'ailleurs constaté le rapport de la Cour des comptes. Le rectorat réitère son soutien à l'établissement et l'accompagnera dans cette situation compliquée. La confiance envers la communauté de l'UPEC et la finalité de missions de service public reste indéfectible.

J'en profite pour répondre à des questions préalables qui avaient été posées, notamment lors du point d'information : sur la question doctrinale du PREF et du délai, ce sera nécessairement avant le BR. Concernant sa mise en place, comme c'est un document important et complexe à mettre en place, elle nécessite plusieurs navettes et, même si évidemment, il faut que cela soit fait le plus rapidement possible, il ne nous faut pas non plus confondre vitesse et précipitation. Tant que le document ne sera pas complet, nous ne le validerons pas.

M. LE PRÉSIDENT. – Juste avant la discussion, peut-être un commentaire : vous avez l'évoqué, le déficit est à - 8,6 M€ et il aurait dû être moins négatif. Cette sous-exécution qui nous a un peu surpris est dans le domaine de la recherche. Elle nécessite des mesures correctrices, mais elle est aussi un peu consécutive à des difficultés rencontrées lors du départ de la Directrice de la DRV et, effectivement, des éléments auraient pu être plus contrôlés. Cela sera le cas. Il y a eu cette sous-exécution forte et nous aurions dû d'ailleurs être à - 6 ou - 5. Cela ne change pas grand-chose, mais c'est quand même positif, dans la mesure où ce sont des mesures correctrices que nous mettons en œuvre. Par ailleurs, je rappelle, car nous avons à chaque fois des remarques, que la Cour des comptes a bien noté que nous étions en subvention de service public et surtout que les mesures de correction qui auraient dues être faites lorsqu'il y a la possibilité d'accompagner l'université, nous avons eu des discussions avec le rectorat, n'ont pas été effectives. Donc, là aussi, il y a un proverbe chinois

qui dit : « celui qui a mis la clochette à la queue du tigre doit aller la décrocher » et je pense qu'il nous faudrait intégrer cela.

M. SEBAG.– Concernant le proverbe chinois, sachez que l'on nous a dit à plusieurs reprises qu'il fallait chevaucher le tigre et c'est autant à vous de le faire.

Mme DUBOCAGE.– Je vous propose de commencer la discussion. Y a-t-il des questions concernant le compte financier ?

M. LEVREL.– Au tout début de la présentation de la VP finances, une phrase figure aussi dans le rapport, mais c'est peut-être mieux que nous l'ayons aussi dans le diaporama. Il s'agit du deuxième point dans l'énumération sur la diapositive que vous voyez ici : l'écart entre le prévisionnel et le définitif est meilleur que prévu, avec un résultat de – 8,6 au lieu de – 9,8. On nous dit que l'écart s'explique par la variation des produits pour un total de – 4,3 M€. On dit que les produits ont diminué de 4,3 M€ et que, grâce à cela, le résultat est meilleur.

Mme DUBOCAGE.– Des éléments varient dans les 2 sens. *In fine*, la différence est de 1,2 M€.

M. LEVREL.– La ligne « autres produits encaissables » a diminuée de 10 M€ par rapport au BR. Ici, on nous cite un certain nombre de produits dont le total est de – 4 M€, mais si la ligne « autres produits » augmente de 10 M€, je ne le comprends pas. Je comprends que d'autres éléments entrent en ligne de compte, mais est-ce à dire qu'il y a d'autres produits que ceux qui sont listés ici et qui auraient beaucoup augmenté ?

Mme DACOSTA.– C'est une conjugaison d'effets inverses. Il y a des produits qui augmentent, notamment la subvention, la formation par l'apprentissage et l'on peut revenir sur la page présentée par l'agent comptable. Il y a d'autres produits qui sont en baisse, elle le disait tout à l'heure, et qui méritent une analyse plus approfondie et seraient liés aux écritures d'inventaire.

Mme DUROU.– On voit deux effets liés aux écritures d’inventaire la CVEC qui, comme je l’ai expliqué a fait l’objet d’un changement comptable et, en revanche, sur les autres subventions, nous avons une diminution de 50 %. Lorsque l’on balance ces augmentations, il y a du positif et il y a du négatif.

M. LEVREL.– Pourrais-je avoir le diaporama sur le Sharepoint ? Sur le BI 2024, on ne l’avait pas vu et ce serait bien que nous ayons ces mêmes informations, cela serait intéressant. Sur les dotations, provisions et amortissements ce total de 31 M€ tourne toujours dans les exercices précédents autour de 20 M€. Depuis le compte financier de 2018 qui est le plus ancien dont nous disposons dans le Sharepoint, on lit 20 M€, 19 M€... Pourquoi les amortissements augmentent-ils là de 10 M€ ? Au BR, il était aussi prévu à 20 M€. Pourquoi les amortissements augmentent-ils tout d’un coup de 10 M€, sachant que, comme le résultat est à - 8,6 M€ et que c’est la cause de la nécessité de décréter un PREF. Si ces amortissements n’avaient pas augmenté de 10 M€ d’un coup, le résultat serait positif.

Mme DUROU.– C’est un changement de méthode comptable qui n’a aucun impact sur le résultat parce qu’auparavant, il y avait d’autres manières de comptabiliser qui ne touchent pas les amortissements. Pour les provisions, soit on agit par variation. Si, par exemple, mon recouvrement s’est amélioré, j’avais 2 M€ de provisionné pour des créances douteuses et j’enlève ensuite 200 000 € car mon recouvrement s’est amélioré et je n’ai donc plus que 1,8 M€. Je fais donc apparaître dans ma comptabilité - 200 000 €. Toutefois, le stock est de 1,8 M€. Cela me coûte chaque année 1,8 M€. L’année dernière, je n’ai pas voulu remettre les choses en question le 15 janvier et ai préféré, en accord avec les commissaires aux comptes, annuler tous les encours des provisions, ce qui explique cet effet que l’on retrouve en plus et en moins, et reconstituer ensuite toutes les provisions. Cela permet d’avoir une idée du stock. La provision est faite car nous n’avons pas payé le recouvrement. Pour les administrateurs et pour la comptabilité, je trouve et ne suis pas la seule à le trouver qu’il est plus pertinent de repasser toutes les écritures de provisions et de toutes les annuler. Comme on les annule et on les repasse, il y a

effectivement là un effet loupe, mais qui est dans les deux sens et n'a pas d'impact sur le résultat. Je l'avoue, c'est un procédé assez technique.

M. LEVREL.– À quels montants faut-il s'attendre pour les budgets suivants ? Le BI, mentionnait également 20 M€.

Mme DUROU.– Nous allons rectifier le BI, ce que nous n'avons pas pensé à faire lorsque nous l'avons constitué, mais cela le sera dans les deux cas, dans les reprises sur amortissements et dans les dotations.

M. LEVREL.– Donc, à l'avenir, les amortissements et les reprises sur amortissements du BE vont être augmentées de 10 M€.

Mme DUROU.– C'est cela.

M. LEVREL.– Donc, le résultat calculé au BI ne va pas changer. Sur la diapositive 36, il est question de la provision pour une créance de la société du Grand Paris. Dans la liasse, j'ai vu la société du Grand Paris sur le plan pluriannuel d'investissements et il m'a semblé voir effectivement qu'il y avait un défaut d'encaissement ou un retard. Par rapport à la subvention qui devait être fournie, un montant très inférieur a été encaissé en comparaison des sommes attendues, mais je ne sais pas si c'est en lien avec ce différentiel.

Mme DUROU.– Oui, c'est en lien. Pour l'instant, pour une bonne compréhension entre la société du Grand Paris et nous, c'est la somme qui est provisionnée et son montant est en cours de discussion. Un avocat a été diligenté et fait son travail avec la société du Grand Paris.
Cette provision affecte notre résultat.

M. LEVREL.– Elle a pourtant été constituée pour des dépenses d'investissement.

Mme DUROU.– Peu importe. La provision est toujours constituée en fonctionnement.

M. LEVREL.– Je voulais signaler une erreur sur les montants indiqués dans la planche 40 sur les comptes financiers de l'année dernière : tous les nombres mentionnés dans cette planche sont ceux de l'année dernière.

Mme DUROU.– Effectivement, toutes mes excuses.

M. LEVREL.– Je le signale simplement pour que le diaporama soit corrigé avant de le déposer sur le Sharepoint et que nous puissions disposer d'un document conforme. Par ailleurs, dans la liasse, nous avons un tableau sur le résultat patrimonial où figure une ligne « autres subventions ». Elle était prévue au BR à + 30,7 M€ et apparaît au compte financier à - 260 000 €. Comment ce montant a-t-il pu baisser de 31 M€ et, par ailleurs, comment une subvention peut-elle être négative ? A-t-on dû rendre de l'argent ?

Mme DUROU.– Cette ligne recouvre des subventions hors État, c'est-à-dire hors ANR et l'ensemble du champ de l'État. Cette année a été marquée par une diminution des subventions. L'année dernière, les produits à recevoir étaient très importants et nous les avons donc annulés. Cette année, les produits à recevoir sont plus faibles. Comme nous en avons annulé beaucoup et avons par ailleurs constitué peu de produits à recevoir, cette ligne affiche un montant négatif. Il y avait bien sûr un montant positif, mais les montants négatifs prennent le pas, ce qui nous amène à un montant de - 160 000 euros.

M. VALLÉE.– Lorsque vous avez parlé de la provision pour les comptes épargne temps, cela nous permet de nous rappeler que nous disposons d'un compte épargne temps. Si je divise 4 M€ par 100 €, cela donne 40 000. Ce montant divisé par 1 000 titulaires donne 40 jours. Vous ne provisionnez que les jours au-delà de 15, c'est-à-dire ceux qui sont monétisables. Êtes-vous sûre de votre chiffre ? Nous ne sommes plus que 400 titulaires et cela ferait donc 80 jours de CET.

Cabinet DELOITTE .– Nous avons réuni l'ensemble des jours CET dans ce document et notre prévision porte donc sur l'ensemble des jours.

Mme DUROU.– La provision a été vérifiée par les commissaires au compte et il n’y a donc pas de doute possible sur ce montant. Par ailleurs, suis-je sûre des jours ? Oui, j’ai confiance

M. VALLÉE.– Ma question est la suivante : quels jours faut-il provisionner ? Les jours monétisables au-delà de 15 ou tous les jours ?

Mme DUROU.– Lors de cet audit, les commissaires aux comptes ne regardent pas seulement les montants au-delà de 4 M€. Si tel était le cas, leur audit serait réalisé en une demi-journée, mais ce n’est pas le cas et il dure 10 jours. Ce n’est pas mon cœur de métier et je ne maîtrise pas aussi bien les provisions, mais tous les jours sont pris en compte.

M. VALLÉE.– Cela signifie donc que près de 2 M€ sont provisionnés pour rien. Or ces 2 M€ impactent nos comptes.

Mme DUROU.– Il s’agit d’une disposition réglementaire.

M. LEVREL.– Nous constatons sur presque tous les exercices qu’au BR, il y a un budget très important en dépenses de fonctionnement et, au compte financier, des dépenses beaucoup moins importantes. Par exemple, il y avait cette année à peu près 68 M€ au BR pour le fonctionnement et seulement 47 M€ dépensés. Au passage – on nous a parlé de sous-exécution notamment en recherche – je rappelle que le BR 2023 ne comportait pas dans son calcul les 20 % de crédits gelés. Puisque 20 % de crédits ont été bloqués, il y a forcément eu beaucoup moins de fonds dépensés que ce qui apparaît dans le budget. Indépendamment de cette remarque, ce décalage apparaît toujours. En 2022, 65 M€ était budgétisés et seulement 49 M€ ont été dépensés. Ce phénomène est donc récurrent et la conséquence est que, au BR, on a toujours un solde budgétaire négatif, de l’ordre de – 15 M€ pour les deux années précédentes et, au compte financier, un solde budgétaire positif de + 16 M€ en 2022 et de + 26 M€ en 2023. Ces éléments au BR ne sont donc pas du tout significatifs, puisque l’on constate que le solde budgétaire est toujours bien meilleur car il

y a toujours au compte financier une sous-exécution en fonctionnement. Je comprends que le BR sert à notifier aux services le budget de fonctionnement dont ils vont disposer et le taux d'exécution est nécessairement inférieur à 100 %, car on ne peut normalement pas dépenser plus que le budget qui nous a été annoncé. Il est donc normal d'avoir toujours des dépenses inférieures à la notification. Par conséquent, au moment du budget rectificatif, ne devrait-on pas mettre en fonctionnement un montant inférieur au budget initial, sachant que l'on a notifié aux services le budget initial ? Nous savons que tout ne sera pas exécuté et donc, au budget rectificatif, on essaie de faire un prévisionnel du compte financier. Ceci, d'autant que, depuis quelques années, nous n'avons plus deux BR, mais un seul. Le BR ne devrait-il pas servir à se rapprocher du compte financier et pas seulement à refléter la notification qui avait été faite aux services et aux composantes ?

Mme DUBOCAGE.– Effectivement, cette sous-exécution des dépenses de fonctionnement est chronique, elle est historique. C'est la raison pour laquelle nous avons dans le PREF une mesure consistant à refondre le modèle économique, puisque les budgets sont construits par recettes et ne correspondent pas forcément aux besoins réels des composantes et des services. Notre objectif dans la refonte du modèle économique est d'être au plus près des besoins et, donc, de pouvoir construire des budgets plus proches de la réalité. C'est une première réponse. D'une façon générale, depuis mon arrivée à l'UPEC, je me suis aperçu que le BR était un peu une façon de jouer et que, finalement, les changements étaient beaucoup trop importants par rapport au BI. En refondant le modèle économique, en étant plus proche des prévisions, nous voulions faire un BR qui soit vraiment un BR technique. Cela fait effectivement partie des projets, puisque cette sous-exécution des dépenses de fonctionnement est trop importante.

Mme DACOSTA.– Le modèle d'allocation des moyens appelle à prévoir un niveau de dépenses à concurrence des recettes prévues. Cela conduit à une ventilation par enveloppes ne reflétant pas les besoins réels. Et encore, il n'y a plus maintenant qu'un BR, alors qu'il y en avait deux auparavant faits en novembre, avec un écart important par rapport à l'atterrissage observé en

décembre. Il y a vraiment une nécessité à faire en sorte que, dans l'allocation des moyens, les prévisions rejoignent la réalité des besoins, plutôt que d'être dans un droit de tirage, à concurrence des recettes générées par l'activité.

M. LE PRÉSIDENT.– Des recettes qui, d'ailleurs, ne sont pas toujours vérifiées... C'est un sujet majeur qui est d'ailleurs pointé dans le cadre du PREF pour le semestre : de quoi avez-vous besoin et comment accompagne-t-on cela avec un budget réaliste ?

M. LEVREL.– Pour être tout à fait explicite, si je l'ai bien compris, nous sommes en train de parler des ressources propres des composantes. Ces composantes ajustent leur budget de fonctionnement grâce à leurs ressources propres qui peuvent être très importantes. Elles calculent un budget de fonctionnement très élevé pour l'université, mais qui n'est pas exécutif.

Mme DACOSTA.– Exactement.

M. LEVREL.– Les emplois consommés sont supérieurs au plafond des emplois fixé par l'État. Je pense avoir bien compris que le plafond d'emplois fixé par l'État ne sert pas à grand-chose dans la mesure où la dotation de l'État ne dépend pas de ce plafond. Le montant est augmenté, mais la SCSP ne l'est pas et donc l'augmentation de ce chiffre ne sert pas à grand-chose. Néanmoins, cela paraît un peu étonnant que le total d'emplois consommés puisse être supérieur au plafond. Ma deuxième question est : depuis longtemps, on nous dit et je pense que c'est vrai, qu'il y a beaucoup d'emplois vacants dans les services. Or ici, le nombre d'emplois consommés est supérieur au plafond d'emplois fixé par l'État. Comment cela est-il possible d'avoir tant d'emplois vacants, alors que l'on en consomme, *a priori*, beaucoup plus ?

Mme MOULIN.– Merci de poser la question. Nous avons évoqué ce sujet lors de la réunion préparatoire sur les comptes financiers avec le rectorat et un courrier prêt à partir au rectorat pour, effectivement, sur son conseil, demander l'ajustement de la réhausse du plafond d'emplois de l'État. Ce que vous évoquez est effectivement un effet assez mécanique dont nous nous

souvenons tous : à une époque, lorsque la subvention pour charges de service public augmentait, elle était assortie d'un nombre d'emplois, ce qui permettait aux deux plafonds d'augmenter en même temps. Depuis quelques années, nous recevons des enveloppes de subventions de charges au service public qui ne sont plus assorties de ces emplois, avec la logique que l'université ajuste si elle a besoin de X emplois. Il y a lieu – c'est ce que nous avons évoqué – de demander une réhausse car nous avons effectivement créé des emplois. Il y a eu des campagnes « emploi », mais le plafond d'emplois État n'a pas évolué en fonction des emplois de titulaires ouverts pendant les campagnes d'emplois de l'État. Ceci est un premier point et, comme vous l'avez très justement dit, finalement, dans notre obligation de gérer en respectant les deux plafonds, emplois et masse salariale, le plafond emplois est finalement aujourd'hui un peu virtuel, mais doit pour autant être en conformité.

Sur la deuxième question que vous évoquez à propos des emplois vacants, il faut quand même rappeler que le plafond 23 voté par le Conseil d'administration est constitué de deux parties : le plafond 1 de l'État et le plafond 2 défini sur les ressources propres de l'établissement. Lorsque l'on dit qu'il y a des emplois vacants, oui, il y en a bien sûr, qui sont plutôt sur ressources propres pour renforcer les équipes. Ce tableau indique simplement que les emplois créés sur plafond de l'État sont saturés, pour ne pas dire dépassés. On se reporte alors sur le plafond 2 où, effectivement, il y a bien sûr des emplois vacants.

M. LEVREL.– Donc tous les emplois de titulaires sont-ils occupés, soit par un CDI, soit par un CDD ou sont-ce des emplois sur ressources propres qui sont vacants ?

Mme MOULIN.– Oui. La subtilité de cette présentation est que nous sommes en ETPT, entre le poste et l'effectif. L'équivalent temps plein travaillé correspond à une moyenne d'occupation des emplois. Je ne pourrais vous dire aujourd'hui que les emplois des titulaires sont tous occupés. Cette moyenne d'occupation tient compte de deux éléments de variation : la date d'arrivée et de sortie des effectifs sur les emplois et les quotités de travail des agents qui occupent ces emplois. Il y a des emplois de titulaires qui, à

l'heure où je vous parle, sont vacants. Il y en a qui n'existent même pas encore et ce sont ceux pour lesquels nous allons demander presque une trentaine de réajustements ou plutôt 29, plus exactement. Des postes vacants n'existent pas, mais ils existent pour autant, car vous avez voté une campagne d'emplois. C'est une moyenne exprimée en ETPT.

M. LEVREL.– J'ai bien compris ce qu'étaient les ETPT, mais un support ne peut pas être occupé à plus de 100 %. La quotité de travail ne peut être de plus de 100 %. Si des supports sont vacants ou occupés à mi-temps, par exemple, sur l'année, mais que finalement sur l'année, tous les ETPT sont consommés, cela signifierait qu'il y a des supports consommés au-delà de 100 % pour que la moyenne soit de 100 %.

Mme MOULIN.– Oui, en tenant compte de ce que je vous indique, c'est-à-dire qu'il nous manque des supports. Il nous manque des supports. Si le poste est une chaise et que l'effectif est la personne qui l'occupe, nous avons 100 chaises, 120 effectifs et l'on fait la moyenne, sachant qu'il nous manque en plus 30 chaises. Donc, aujourd'hui, oui, nous dépassons, mais il nous manque des chaises et, effectivement, on compte aussi des agents. Nous espérons que ce sera plus clair lorsque nous aurons réajusté ce plafond d'emplois et qu'il sera plus parlant, mais de traduire cette vignette en vacances ou postes disponibles ne constitue pas la bonne voie. Il vaut mieux disposer d'une liste d'emplois et des places vides. C'est une photographie à un moment donné.

M. LEVREL.– Ma dernière question concerne la CVEC : j'ai l'impression que les montants collectés par la CVEC, les recettes de la CVEC ne sont pas toutes consommées pour des projets CVEC et je voulais donc savoir ce que devenaient ces fonds, s'ils sont versés au résultat global de l'établissement ou s'il y a un fléchage les reportant à l'exercice suivant.

Mme DACOSTA.– Effectivement, pour la CVEC, ce qui n'est pas consommé tombe dans le fonds de roulement. Il y a un reversement de la partie qui n'est pas dépensée. Ce n'est pas le fait que de la CVEC. Si l'on fait une comparaison

au niveau national, l'on constate que cela se produit dans toutes les autres universités.

M. LEVREL.– Remercions les étudiants de France de contribuer à améliorer le résultat des universités de France. Il est difficile de dépenser ces fonds si l'on n'a pas les moyens de monter les projets.

M. LE PRÉSIDENT.– Peut-être Andrée voudrait-elle répondre, mais il s'agit d'une considération sémantique sur la CVEC par rapport aux éléments dépensés.

M. THAUVRON.– Les fonds de la CVEC qui ne sont pas dépensés sont reportés en investissements qui rentrent dans le cadre de la CVEC. Cela reste donc des investissements à destination du bien-être étudiant. Ces fonds ne retournent pas dans un grand tout pour financer un déficit, par exemple.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– On peut rappeler que l'université est là pour les étudiants. Quand bien même ces montants reviendraient dans le fonds de roulement, de toutes façons, cela retourne dans les missions, les moyens au service de nos étudiants et je crois qu'il n'y a pas là un vrai sujet.

M. LE PRÉSIDENT.– Andrée GAUCHER, pourrais-tu dire comment cela se présente ? Que devient l'argent restant ? Les sommes non-dépensées reviennent dans le fonds de roulement, mais comme le disait Arnaud, le fonds de roulement est mobilisé pour l'investissement. Comment se passe aujourd'hui l'attribution des fonds CVEC ?

Mme GAUCHER.– Nous essayons vraiment de faire la promotion des commissions CVEC pour les étudiants, pour les projets et même pour les composantes, mais cela demande du temps et de l'investissement. Nous savons qu'il y a énormément de projets étudiants et savons qu'ils utilisent ces fonds, mais il faut par ailleurs demander les financements et mettre les projets en pratique. Beaucoup d'éléments entre en ligne de compte, mais les étudiants

sont bien informés de l'existence de la CVEC. S'il est peut-être resté des fonds CVEC l'année dernière, je pense qu'il n'y en aura plus cette année.

M. LE PRÉSIDENT.– La CVEC permet aussi de faire de l'investissement pour les étudiants et conduire, par exemple, des projets d'installation de locaux. La CVEC est pour les étudiants et ne va pas dans un grand tout confidentiel « déficit ». Je pense que c'est là un raccourci sémantique inapproprié. Comme l'a dit Simon, l'ensemble des éléments financiers sont aussi pour nos étudiants et étudiantes.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Nous allons soumettre au vote le compte financier 2023.

Votes : 1 contre, 6 abstentions. Le compte financier 2023 est approuvé à la majorité des votants.

RESSOURCES HUMAINES

1.1 Approbation de la révision de l'IFSE complémentaire informatique

Mme MOULIN.– Il s'agit d'une révision du régime indemnitaire, afin de le compléter avec la création d'une IFSE complémentaire spécifique aux métiers du numérique et de l'informatique. Ceci, en respectant la circulaire que nous avons reçu en janvier du ministère nous invitant à rendre cette filière plus attractive. Nous avons travaillé à plusieurs reprises sur cette question avec les membres du comité social d'administration, en groupes de travail, en CSA et nous vous présentons aujourd'hui une proposition qui a recueilli l'avis favorable du CSA. Il s'agit d'augmenter l'enveloppe IFSE des personnes occupant des métiers de l'informatique et remplissant certaines conditions. Je rappelle que les conditions d'acceptation de l'IFSE sont d'être fonctionnaire, puisque cela ne concerne que les membres titulaires, être affecté pour tout ou partie à la DSI et avoir une qualification reconnue, c'est-à-dire relevant de la branche d'activité professionnelle E. Si vous acceptez cette proposition, elle sera effective au cours des prochains mois et il a été proposé également de verser une prime exceptionnelle respectant la configuration des fonctions telle que présentée par le tableau. Cette prime

sera versée en une seule fois aux personnes répondant aux conditions de l'IFSE.

Mme FLEURY.– Pouvez-vous nous préciser à nouveau le nombre de personnes concernées ?

Mme MOULIN.– Les personnes concernées sont celles qui sont connues et affectées à la DSI. De mémoire, cet effectif comprend 30 à 40 personnes, excusez-moi pour l'imprécision de ce chiffrage.

M. VALLÉE.– Quand on regarde les montants additionnels, il faut savoir qu'ils ne sont pas versés directement aux agents. Vous me corrigerez, madame MOULIN, lors de la mise en place du « reset » en 2017, les agents avaient avant une prime informatique qui a été absorbée par le nouveau régime et ce qui leur a donc généré une garantie indemnitaire. Ces nouveaux montants vont schématiquement « rogner » leur garantie indemnitaire et vont les aligner avec les autres BIATSS. Avec le plan de primes de notre Président de la République qui allait jusqu'à 2017 je crois, quand des enveloppes arriveront dans notre établissement, eux aussi pourront bénéficier d'une augmentation de leur régime indemnitaire, ce qu'ils n'ont pas eu en 2022. Il y a une sorte de rattrapage et de remise à niveau de 2017.

Mme MOULIN.– C'est très juste. Effectivement, la difficulté de l'exercice était que nous avons un ensemble de cas singuliers à la DSI, puisque chacun avait une garantie individualisée. Le fait de retravailler sur ce régime, non seulement aligne les régimes, mais aussi, en termes d'attractivité, va s'appliquer aux nouveaux entrants, alors que la garantie indemnitaire correspond à une ancienne disposition.

M. LACHENY.– Pour quelle raison le personnel des UFR qui travaille sur l'audiovisuel et sur le numérique a-t-il été oublié dans cette revalorisation ?

Mme MOULIN.– Ils n'ont pas été oubliés. Nous sommes restés sur la création de cette prime informatique ayant pour objectif de valoriser cette filière informatique et, surtout, en prenant soin que ce personnel soit rattaché à la DSI qui a, parmi ses missions, une notion de sécurité informatique. Une

mission de garantir des conditions d'utilisation en toute sécurité du matériel informatique. C'est aussi cette mission qui est un peu rémunérée. Cela ne concerne pas spécifiquement la filière audiovisuelle. Aujourd'hui, nous travaillons effectivement tous avec un ordinateur, pourrions tous nous prendre pour des pratiquants de l'informatique, mais il s'agit-là de la structure informatique, du montage informatique, de la mise en sécurité des réseaux informatiques. C'est cela que nous cherchons ainsi à consolider.

M. LACHENY.– J'ai des collègues qui travaillent dans le service audiovisuel et qui gèrent des tablettes pour les examens nationaux dont il est très important de garantir le bon fonctionnement. Il ne s'agit donc pas seulement de matériel audiovisuel, mais c'est aussi de l'informatique. Je pense à eux et cela vaudrait peut-être le coup de les prendre en compte.

Mme MOULIN.– La proposition ne nous l'interdit pas, puisqu'effectivement nous avons dit que le cœur du métier ce sont les agents de la DSI. La première question que l'on peut se poser pour les agents qui ont en charge un traitement informatique ou audiovisuel, avec peut-être en arrière-plan une technique informatique qui doit être garantie et sécurisée, serait de savoir qui est leur n+1 ? Qui garantit cela pour eux ? C'est une DSI. Si l'on arrive à travailler les emplois en officialisant un rattachement informatique pour une partie de leur temps de travail sur ce secteur, ils pourront entrer dans cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT.– Je voulais aussi signaler au passage que c'est un travail réussi de dialogue social. Je remercie Simon et également la DRH d'avoir abouti à cette disposition pour revoir une situation qui se dégradait depuis un certain temps. Je pense que la façon dont madame MOULIN vient de l'exprimer laisse la porte ouverte. Cela ne veut pas dire que l'on va revoir d'autres éléments dans le cadre du dialogue social, mais cela a permis d'apporter une solution à une disposition spécifique à la DSI qui posait problème depuis quelques temps. Merci pour ce travail. Y a-t-il d'autres questions avant que nous ne passions au vote ? Je rappelle que ce point a été voté en CSA.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

1.2 Approbation de la campagne emploi complémentaire Enseignants (ESAS)

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Un élément de contexte à titre liminaire pour expliquer la proposition d'un ajustement de la campagne d'emplois classique : nous avons, dans le cadre de la campagne d'emplois classique qui s'est tenue à l'automne, apporté l'essentiel des besoins tels qu'ils étaient envisagés. Cependant, certains besoins sont apparus après la campagne d'emploi. Il est apparu que ces besoins devaient être pris en considération, notamment parce que certaines composantes sont dans une situation de relative sous dotation, voire de sous dotation importante et qu'ont été perçues de véritables difficultés à venir, s'il n'y avait aucun remplacement pour les postes d'ESAS qui assurent un très grand nombre de cours. Cette question est évidemment mise en rapport avec la taille des effectifs d'étudiants, la composante et le nombre de postes qu'elle met à disposition. J'ai été contacté par l'UFR SESS STAPS qui m'a informé que, après le vote de la campagne d'emplois, est apparu le départ de 4 ESAS, avec un volume d'heures de cours très important. La composante m'a demandé si, dans l'hypothèse où il y aurait une possibilité de rattrapage, nous pourrions *a minima* assurer le remplacement de 2 des ESAS sur les 4. Nous en avons discuté et avons donné une réponse favorable. Elle a été soumise au CSA et aujourd'hui au Conseil d'administration. L'idée n'est évidemment pas de pratiquer de manière fréquente un ajustement de campagne d'emplois, mais il a semblé avoir par ailleurs un véritable sens. Nous avons eu le même sujet par rapport à la campagne d'emplois BIATSS dont nous parlerons. Il vous est proposé de soutenir le maintien de 2 ESAS sur les 4 partants. Un mot sur la façon dont s'est déroulé le sujet : nous n'avons pas contacté chacune des composantes pour « ouvrir un second temps de campagne d'emplois de manière généralisée ». Ce n'est pas du tout la stratégie, car nous sommes, je vous le rappelle, dans le contexte du point de retour à l'équilibre financier. En revanche, il y a eu une sollicitation et nous y avons accordé la lecture qui s'imposait pour vérifier si elle était justifiée et il est ressorti des débats que tel était le cas.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

M. VALLÉE.– j'étais présent à la dernière séance du CSA, durant laquelle, nous avons effectivement abordé le sujet des ESAS. Nous avons abordé par ailleurs un deuxième volet qui n'est pas évoqué aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.– Parce que tout ce qui concerne les enseignants chercheurs doit passer par le CAC.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Au dernier CSA, est apparu un autre point d'ajustement de campagne portant sur les enseignants-chercheurs. Comme vous le savez, le code de l'éducation prévoit que, avant de passer au Conseil d'administration, s'agissant des enseignants-chercheurs, le Conseil académique doit se prononcer sur ce que l'on appelle les qualifications. Si ce point avait été mis à l'ordre du jour de cette séance, sans qu'il soit préalablement passé par le CAC, vous n'auriez pas pu vous prononcer de façon compétente, puisqu'il y aurait eu ce que l'on désigne comme un vice de procédure.

1.3 Approbation de la campagne d'emploi complémentaire BIATSS

Mme GARAPON. : Sur les BIATSS, nous vous proposons aussi un ajustement à la campagne d'emplois pour permettre de suivre l'évolution dynamique de l'apprentissage et de la formation continue High Tech, puisque le développement de l'apprentissage et de la formation continue fait partie des axes de la stratégie de l'UPEC. Cette stratégie porte ses fruits : sur l'apprentissage, nous avons une augmentation continue du nombre d'apprentis à l'UPEC qui nécessite d'adapter les équipes qui gèrent ces apprentis, à la fois sur la cellule « contractualisation » et sur le pôle administratif et financier, une fois que le contrat est élaboré, pour la gestion financière de ce contrat. Nous proposons la création de 5 postes répartis entre ces deux cellules, ainsi qu'un coordinateur de pilotage administratif et financier. Vous avez l'organigramme actuel et l'organigramme cible dans la

note qui vous est présentée. Sur la formation continue, il est apparu que le DUFMC, donc la faculté de santé avait besoin de renforts temporaires pendant un an pour pouvoir rattraper le retard, notamment sur la facturation. Nous vous proposons la création de 4 postes pour une durée déterminée d'un an au DUFMC pour lui permettre de se mettre à jour pour tout ce qui concerne la facturation. Au total, il y a donc 9 créations, dont 5 à la DIFPRO et 4 au DUFMC.

Mme FLEURY.– Cette campagne additionnelle n'aurait-elle pas pu être intégrée dans la campagne d'emplois ? Quels éléments auraient empêché son anticipation ? Ces besoins de ressources étaient connus, ces informations ont été partagées. Pourquoi avoir attendu cette campagne additionnelle ?

Mme GARAPON.– Comme vous le savez, les remontés des besoins pour la campagne représentent un processus assez long. Les services centraux ont fait remonter leurs besoins entre juin et septembre. Là, nous avons constaté une surcharge des équipes avec l'arrivée des contrats qui se multipliaient. La surcharge a été constatée en octobre – novembre, à la fin de l'année en décembre. Avec le directeur de la DIFPRO, nous avons conclu à la nécessité de ne pas attendre la prochaine campagne d'emplois pour pouvoir ajuster les moyens humains, pour ne pas reproduire cette difficulté de surcroît d'activité à la rentrée et subir le décalage entre l'augmentation des contrats et les moyens qui viennent toujours s'ajuster à la rentrée suivante. Nous vous présentons à présent cet ajustement, parce qu'effectivement, il n'était pas connu dans ces proportions au moment de la campagne d'emplois.

Mme FLEURY.– Cette disposition est louable et certainement nécessaire, mais pourquoi l'avoir accepté exclusivement pour la DIFPRO et le DUFM. D'autres secteurs ont sans doute besoin de consultation, de réévaluation globale des besoins dans les différents services.

Mme GARAPON.– La gestion des contrats d'apprentissage se fait à la DIFPRO. Par ailleurs, une réévaluation globale dans les différents services sera, à mon sens, le sujet de la prochaine campagne d'emplois. Il s'agissait vraiment ici de constater une surcharge à un endroit précis, générée de manière assez

mathématique par une augmentation du nombre de contrats. Il est apparu qu'il fallait agir maintenant sur ce volet. Pour le reste, je pense qu'il faut rester dans le cadre d'une campagne d'emplois, au risque de désorganiser un peu l'université.

Mme CHEVALIER.– Que signifient des créations d'emplois d'un an, sachant, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que des emplois n'étaient pas occupés ? Je ne comprends pas bien la nécessité de créer 4 emplois.

Mme MOULIN.– : cette présentation répond aussi à un devoir d'information du Conseil d'administration. Au-delà de la création d'emplois temporaires, relevant du plafond 2 pour revenir à ce qui a été évoqué précédemment sur les plafonds d'emplois, cela relève aussi de l'organisation, de l'activité. C'est aussi dans le cadre de ce souci d'information, en tout cas du CSA car cela relève des compétences de celui-ci. Cela indique qu'il va y avoir une consommation de crédits sur un an pour 4 emplois sur le DUFMC. Bien sûr, cette consommation de crédits va générer des ressources et ce sont toutes ces étapes qui s'agrègent et présentent après le compte financier, budget initial, budget rectificatif... Cela s'inscrit aussi dans un souci d'information de ce que nous faisons.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Le fait par ailleurs qu'il y ait des emplois vacants ne fait pas disparaître pour autant le besoin de la DIFPRO d'avoir des recrues.

Mme MOULIN.– Les emplois vacants ne sont pas au DUFMC ou à la DIFPRO. On ne va pas voler des emplois vacants de certaines composantes pour les affecter, même temporairement dans une autre.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Sur la philosophie des campagnes d'emploi avec l'idée d'une grosse campagne d'emplois et une session d'une dimension additionnelle, il est important qu'il y ait à un moment donné une vision globale. Je suis d'accord avec votre remarque, madame FLEURY, si l'on « saucissonne », on perd la vision panoramique et la question du choix

stratégique en matière de recrutement implique que nous ayons une vue large. Cependant, sans remettre en question ce que je viens de dire, nous savons aussi qu'il y a des besoins évolutifs et que, en matière de BIATSS, nous ne sommes pas dans le cadre des campagnes synchronisées, comme c'est le cas pour les enseignants – chercheurs. D'une certaine façon, le fait de faire évoluer une composante de manière marginale, d'adapter aussi des besoins, dont la création de postes, au fur et à mesure que les besoins se précisent n'est pas, non plus, totalement dépourvu de sens. En revanche, je crois qu'il est très important que, s'il y a campagne additionnelle pour les BIATSS, cela doit rester marginale, de façon à ce que le gros moment de la campagne d'emplois en automne puisse permettre d'avoir une vue large.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans le cadre de la santé, une désorganisation a été constatée, avec des recettes qui manquaient cruellement à l'université. Je pense qu'il y aura peut-être une réflexion à avoir une forme de centralisation, de cet espace lorsque les services disent que les composantes n'y arrivent pas. Il y a d'ailleurs du changement à la santé sur cette politique et je trouve que ce serait une bonne chose de réfléchir à la façon dont nous pourrions aider les composantes, ce qui est d'ailleurs le cas actuellement.

M. VALLÉE.– Qui paie la masse salariale des 4 emplois provisoires en santé ?

Mme MOULIN.– Ces 4 emplois sont financés par les ressources propres de la santé.

M. VALLÉE.– Je pose cette question car le Président a dit que des ressources manquaient à l'établissement. Ces ressources-là vont dans la composante et ne vont dans les caisses de l'établissement qu'à hauteur de l'impôt.

M. LE PRÉSIDENT.– oui, à hauteur de 30 %. En santé, il est de l'ordre de 2 M€, de mémoire.

M. LEVREL.– Il y a donc la création de 4 CDD d'un an. Que deviennent ces supports créés ? Deviennent-ils vacants à la fin de cette année ? Vont-ils automatiquement disparaître ? Sont-ce des supports à durée déterminée ?

Mme MOULIN.– Oui, ils disparaissent

M. LEVREL.– Va-t-on voir leur suppression dans la campagne BIATSS ou sera-t-elle silencieuse ?

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Ces postes vont arriver à extinction.

Mme FLEURY.– Cela ne répond pas à la motivation des personnes dont on sait qu'ils vont prendre en charge une tâche importante.

Mme MOULIN.– Le support n'est pas la personne. La chaise évoquée tout à l'heure disparaîtra, mais, sur les 4 personnes qui auront occupé ces chaises, à nous de déceler leurs compétences pour pérenniser leur action sur d'autres supports répondant à d'autres besoins et c'est tout le travail à faire en RH.

M. VALLÉE.– Sur le tableau de la DIFPRO, nous voyons un poste de coordinateur ou de coordinatrice, 3 chefs de groupe et un gestionnaire. N'y a-t-il pas un problème ?

Mme MOULIN.– Cette question renvoie à un organigramme présenté. Ces 3 personnes, ne sont pas tout à fait des chefs, mais plutôt des B+. Nous en avons parlé en CSA : c'est un positionnement de cadre intermédiaire qui fait sens ici, puisque ce sont des chefs d'équipes, avec une volonté d'ailleurs de pouvoir jouer une carte promotionnelle en interne, de positionnement en interne reconnaissant justement les connaissances et l'expertise de certains agents. Vous le voyez : trois sont des B+, il y a un poste de gestionnaire, mais qui vient compléter une équipe de gestionnaires. Chaque B+ intègre une équipe de 3 à 4 gestionnaires de formation continue et il y a effectivement un poste de coordinateur et un poste d'ASI. Cela s'inscrit dans un ensemble déjà constitué.

Marc PONCIN.– Marc PONCIN, directeur de la formation professionnelle. Effectivement, vu de manière un peu abrupte, cela peut sembler un peu bizarre. Par rapport à la question posée tout à l’heure, à savoir « pourquoi seulement maintenant ces éléments ? », nous sommes passés en deux ans de 1 600 contrats à 3 000 contrats. Nous avons donc doublé le nombre de contrats. Les activités des postes qui sont concernés sont bien propres à la DIFPRO, c’est-à-dire que la contractualisation et la facturation se font dans le CFA. Par rapport à des postes qui ont des composantes, il n’y a pas de souci. Par ailleurs, pourquoi cette anticipation maintenant ? Parce qu’effectivement, au fur et à mesure de la montée en puissance, nous découvrons un certain nombre de choses sur les règles de l’apprentissage qui évoluent au niveau national par la législation. Les outils de gestion évoluent aussi car nous les faisons évoluer en permanence et, à chaque fois que nous avons une montée en puissance, puisque ce sont des postes qui sont sur les ressources propres du CFA, pour être sûrs d’avoir des ratios raisonnables et de ne pas seulement se dire qu’il nous en faudrait un, deux, trois ou quatre de plus, nous avons analysé notre organisation au fur et à mesure et défini des ratios. Toutefois, l’année dernière et l’année précédente, pour que nous ayons assez d’historique et puissions avoir des ratios fiables, au moment où nous réussissons à les avoir, nous sommes dans le « coup de feu » et la montée en puissance de la campagne produite à la fin du mois d’octobre. À chaque fois, nous étions en rattrapage et en anticipation. Cette année, en ayant travaillé avec la DRH et la Direction financière, nous anticipons déjà la prochaine montée en puissance, avec des ratios plus affinés. D’autre part, l’année dernière, nous avons fait pour la première fois une permanence pendant les vacances pour, pendant cette période, laisser aux entreprises la capacité de répondre aux étudiants sur leur contrat en cours. Malgré cette évolution et malgré l’évolution des outils, d’autres facteurs de décalage ont fait qu’il y a eu un « gros bourrage machine » à la fin. Nous avons donc convenu de la nécessité de finir la campagne fin octobre et de prendre le temps d’analyser toute cette évolution. Si les trois postes de chef de groupe peuvent sembler bizarres par rapport à un poste de gestionnaire, ils s’expliquent par le fait que nous avons atteint une taille critique qui nécessite de bien stabiliser la nouvelle organisation et de mettre en place une sorte de mini-management

intermédiaire : ces chefs de groupe vont être à la fois, gestionnaire à mi-temps et vont coordonner un certain nombre de gestionnaires et piloter les dossiers les plus chronophages. Actuellement, 20 % des contrats sont les plus compliqués, nécessitent de rappeler les entreprises et nécessitent finalement 2 ou 3 mois de gestion, au lieu d'une semaine. Cette organisation et sa temporalité s'explique par la volonté de réunir début décembre l'équipe dirigeante du CFA avec tous les gestionnaires, pour réfléchir à la nouvelle organisation et fixer ces nouveaux postes de B+ pour coordonner et fluidifier le travail qui a été fait.

Mme FLEURY.– Je vous remercie pour cette précision. Ma remarque ne visait pas à contester ce besoin émergeant et la nécessité de s'adapter par rapport aux besoins de la DIFPRO. Mon interrogation était pourquoi cette campagne additionnelle concernant exclusivement la DIFPRO et ces postes de la formation continue, dans la mesure où les besoins sont constants dans certains services.

Marc PONCIN.– Il s'agissait donc de préciser la raison du décalage et la présence de chefs de groupe et d'un gestionnaire. Cela fait partie d'une montée en charge globale et d'une stabilisation de la CFU.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, je crois que nous avons répondu à la question.

Votes : 1 voix contre ; 1 abstention. Cette campagne additionnelle est approuvée par la majorité des votants.

Mme CHEVALIER.– Nous avons voté le compte financier, mais nous étions censés examiner le RAPET. Est-il ajouté au compte financier ? J'avais un certain nombre de remarques sur le RAPET, notamment sa comparaison avec le PAPET et avec les RAPET précédents. Je ne crois pas que nous puissions faire un vote, sans avoir le RAPET.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions peut-être le projeter.

Mme DUBOCAGE.– Il a été accepté à la commission des moyens et accepté sans réserve il y a deux jours.

Mme CHEVALIER.– : je croyais que le PAPET et le RAPET étaient annexés au budget initial et au compte financier. C'est un peu bizarre de ne pas en parler du tout.

Mme DUBOCAGE.– On m'a dit que l'on ne le faisait pas en CA, mais nous pouvons le faire et cela a été mis à disposition sur le Sharepoint. Souhaitez-vous que je refasse la présentation ?

Mme CHEVALIER.– : je l'ai lu, je l'ai comparé au PAPET et aussi à un précédent RAPET et il y a des choses à dire qui vont être complètement déconnectées de la connaissance des administrateurs s'il n'y a pas un minimum de présentation.

M. LEVREL.– Les années précédentes, un agent de la Direction de la transformation était venu pour faire un exposé sur ces sujets, mais je ne sais plus si c'était pour un PAPET, un projet, ou un RAPET, un rapport.

M. LE PRÉSIDENT.– Faut-il que cela soit voté ou simplement annexé ?

Mme DUBOCAGE.– J'ai posé la question et ai appris que ce n'était pas présenté d'habitude en CA.

M. LE PRÉSIDENT.– Le PAPET est présenté et le RAPET est annexé au bilan financier.

Mme DUBOCAGE.– Pourrait-on le présenter au prochain CA ?

M. LE PRÉSIDENT.– Aujourd'hui, nous allons le survoler et ce serait peut-être préférable de le regarder plus en détail à une autre organisation.

Mme CHEVALIER.– Je croyais que nous devions l’examiner en même temps et c’est pourquoi il y a peut-être une question de procédure.

M. LE PRÉSIDENT.– Il est habituellement en annexe du compte financier. Je vous propose que cela soit discuté avec Alexandre LEBRUN qui se fera un plaisir de venir présenter son travail. Quoi qu’il en soit, le compte financier est voté. Le RAPET, annexe du compte financier, n’appelle pas généralement de commentaires particuliers. Je vous propose, s’il y a des questions de le présenter complètement lors d’un prochain CA pour éviter de le survoler.

1. VIE DE L’ÉTABLISSEMENT

3.1. Point d’étape : Démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)

Mme RUBENS.– Bonjour, je suis vice-présidente RSU et je vais vous présenter le travail fait en collaboration du pôle du DD&RS qui se trouve au sein du service Stratégie et grands projets de la Direction de la Transformation. L’idée est de faire un point sur la démarche depuis ma nomination à la vice-présidence RSU qui, je vous le rappelle, n’existait pas avant septembre 2022. Un des éléments sur lequel nous travaillons est la candidature au Label DDRS dont l’obtention était un des objectifs de l’établissement. Il s’agit du label « développement durable, responsabilité sociétale » qui est porté par le CICS, attendu de plus en plus prégnant du ministère, avec notamment la référence au label pour avoir, à terme, 60 % à 70 % d’universités détentrices de ce label. Ce label « développement durable, responsabilité sociétale » est lié à une autoévaluation de l’établissement, selon 5 axes : stratégie et gouvernance, enseignement – formation, recherche – innovation, environnement, politique sociale. L’autoévaluation s’effectue à partir de 5 niveaux de performances, sachant que le niveau 3 correspond à la conformité au seuil d’entrée du label et, par ailleurs, à ce que nous sommes déjà censés faire dans les établissements. Ces 5 axes thématiques sont reliés à un certain nombre de variantes stratégiques qui sont, elles-mêmes, détaillées en variables

opérationnelles. C'est un processus de label, c'est-à-dire que, pour chacune des variables, on doit fournir des documents à l'appui pour apporter des preuves de cette autoévaluation. On peut s'autoévaluer autant de fois que l'on veut et une plateforme est à disposition pour cela. On peut ensuite donner notre candidature au moment où l'on juge opportun de se porter candidat. On peut voir par l'autoévaluation si nous avons des chances d'obtenir le label et, après s'en être ainsi assuré, on peut se porter candidat. La méthodologie retenue pour recueillir les données est plutôt d'ordre qualitatif. Le chef de projet et la chargée d'études ont rencontré les personnes qui peuvent éventuellement être en lien avec cette thématique ou pas, avec l'idée principale de les rencontrer pour réaliser des entretiens. Toutes les Directions, une partie des composantes et des laboratoires ont été rencontrés et nous continuons à le faire, avec l'idée de discuter des thématiques et de ce qui a été fait dans ces différentes entités de l'université. Il s'agit également d'avoir une vision d'ensemble des éléments des DDRS. Nous avons fait un premier constat en juillet 2023, puis un second le 5 décembre 2023, au moment où nous avons fait notre première autoévaluation sur la plateforme. Comme vous pouvez le voir, tous les justificatifs dont nous avons besoin n'existent pas pour une part. Pour chaque variable, nous devons justifier et apporter la preuve que nous avons conduit des actions spécifiques. Nous avons par ailleurs un certain nombre de documents qui n'existent pas pour ne pas avoir été formalisés, ni fait l'objet de comptes-rendus qui prouveraient les événements, par exemple les actions que nous aurions menées. Nous avons ainsi conclu à la nécessité de formaliser plus systématiquement nos actions, par la constitution de documents de nature à prouver les actions mises en place. Dans le processus nous pouvons, comme je vous le disais, nous évaluer autant de fois que nous le souhaitons, puis nous candidater au moment où nous estimons que nous sommes prêts. Avant de candidater, nous sommes obligés d'avoir fait une autoévaluation un an plus tôt. En l'occurrence, si l'on fait une autoévaluation un peu officielle en décembre 2023, cela signifie que nous pourrions candidater à partir de décembre 2024. Nous avons indiqué dans ce document les axes sur la gauche et les variables sur la droite. Nous disposons de représentations graphiques et, comme vous pouvez le voir, des moyennes sur chacun des axes. En décembre 2023, nous avons obtenu le niveau de

conformité de 3 en stratégie et en gouvernance et en politique sociale, mais, sur les axes enseignement – formation, recherche – innovation et environnement, nous avons pour le moment la note de 2 ou plutôt arrondie de 2. Je le répète, cela peut être parfois parce que nous n'avons pas les documents nécessaires, mais ne veut pas dire que nous n'avons rien fait, mais plutôt que nous n'avons pas pu le prouver, auquel cas on ne peut pas mettre l'autoévaluation correspondant à des éléments de preuve dont nous ne disposons pas. Nous avons donc une première autoévaluation qui est un point de départ, mais il y a des efforts à faire car nous voyons bien que nous n'obtenons pas les notes suffisantes pour obtenir le label. L'idée est de constituer une feuille de route nous permettant de nous améliorer sur les éléments de développement durable – responsabilité sociétale pour parvenir à acquérir des éléments nous permettant d'obtenir le label. Nous avons avancé sur certains axes, sans être toutefois exemplaires, sachant que les notes supérieures sont obtenues lorsque l'on est devenu ambassadeur de la cause et j'espère que ce sera le cas de l'UPEC à la fin du programme. Par ailleurs, des améliorations sont plus difficiles à acquérir sur certains axes et notamment l'axe « environnement ». Nous avons observé des points forts, c'est-à-dire que, lorsque nous rencontrons les personnes, nous voyons que les services, les composantes et les Directions sont engagés, que les personnes elles-mêmes ont la volonté d'agir et d'avancer sur ces thématiques. Toutefois, nous n'avons pas toujours les tableaux de bord, les documents de preuve disponibles dans le fonctionnement du label. Nous avons un ordre de visibilité des actions DDRS certaines et parfois aussi un manque de communication au sein de l'UPEC pour avoir une vision globale de toutes les actions.

Nous devons mettre en place, rédiger un schéma directeur de développement durable et de la responsabilité sociétale. Ce document nous est demandé pour la fin de 2024 et il pourrait nous servir de feuille de route pour disposer des actions que nous mettons en place et arriver à faire coïncider avec notre démarche liée au label. L'idée est de pouvoir commencer à parler aussi du schéma directeur, puisque c'est un document que nous viendrons aussi vous présenter pour validation. L'idée est, dans cette dynamique du schéma directeur, de pouvoir structurer ces actions des DDRS qui ne sont pas forcément structurées dans les universités en général et c'est pourquoi il est

demandé à toutes les universités de le mettre en place. Cette demande émane du Plan climat – biodiversité paru en novembre 2022 et de la note de cadrage du ministère en juin 2023. Il y avait déjà, dans ce plan, l'idée de construire ou de réactualiser un schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale, avec l'objectif d'inclure un maximum de personnes dans la discussion de ce schéma directeur. De pouvoir ainsi fédérer autour de ce schéma directeur pour que cela puisse impliquer tout le monde, sur des thématiques transversales qui ne sont pas forcément simples à mettre en place. Par ailleurs, la note de cadrage du ministère était spécifiquement dédiée au schéma directeur développement durable, responsabilité sociétale et environnemental, avec l'idée de pouvoir s'appuyer sur le référentiel de la labellisation DDRS. La création de ce schéma directeur sera ainsi en lien avec notre démarche liée au label qui doit être finalisée avant 2024. Trois domaines doivent obligatoirement apparaître dans ce schéma directeur : la décarbonation des activités, la sobriété énergétique et l'impact environnemental du fonctionnement courant, sachant par ailleurs que cette liste n'est pas limitative. Les axes du schéma directeur sont les mêmes que ceux du label : regarder la stratégie et la gouvernance, l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, avec un impact environnemental lié à la mise en lumière de la décarbonation et un axe politique sociale et qualité de vie au travail.

Nous travaillons donc sur le schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale, avec les entretiens que nous avons déjà réalisés, avec l'équipe politique, les Présidents, les Vice-présidents, les chargés de mission, les Directions, les services, les composantes que nous avons rencontrées. Nous avons pu aussi en discuter à l'occasion de la convention citoyenne, avec les étudiants et les étudiantes lors d'un atelier intermédiaire. Nous avons commencé à mettre en place des ateliers de travail qui sont menés avec les responsables administratifs des composantes et les cadres de directions. L'idée consiste également à consulter les organisations syndicales, les élus, les Directions des composantes et les Directions de laboratoires, d'essayer aussi d'intégrer les éléments liés à la vie étudiante et nous avons bien conscience qu'il y a un schéma directeur de la vie étudiante, un schéma

directeur du handicap, qu'il y a différents autres documents structurants dans l'établissement qui doivent être en lien. C'est aussi l'objectif du ministère. L'ensemble de ces grandes thématiques devaient être formalisées en objectifs, avec, sur chacun d'eux, la définition des éléments nécessaires pour les différentes communautés dans ces axes. Par exemple, formaliser la stratégie DDRS et l'intégrer dans le pilotage de l'UPEC, mettre en place d'un plan de mobilité, une enquête mobilité, un budget dédié, pouvoir l'intégrer à l'échelle du territoire avec l'ensemble des parties prenantes, rendre les actions plus visibles sur le site web de l'UPEC. Détailler ainsi chacun des axes en objectifs, puis relier ces objectifs à des éléments plus concrets sur lesquels nous pourrions travailler, avec le souci de faire un schéma directeur très opérationnel. Nous essayons de faire coïncider les indicateurs du label avec ceux de notre schéma directeur pour avoir cet objectif commun, sans devoir rajouter un énième tableau à remplir, un énième indicateur à remplir et en étant cohérent avec les éléments que nous poursuivons.

Mme CHEVALIER.– Merci pour cette présentation. Je suis assez curieuse de la méthodologie, puisque vous avez indiqué qu'il s'agissait d'une enquête qualitative et que l'on prenait des notes quantitatives. Comment passe-t-on de l'un à l'autre ? Pourrait-on par ailleurs avoir un aperçu des critères implémentés ?

Mme RUBENS.– Le qualitatif permet effectivement de faire un état des lieux des composantes et des Directions. Ce ne sont effectivement pas les personnes des composantes et des Directions qui se sont autoévaluées. Nous travaillons au sein du pôle DDRS sur l'autoévaluation, avec les informations dont nous disposons sur l'établissement. Ces informations ont été prises, à la fois dans les documents de l'établissement et à partir de ces entretiens et des connaissances que nous pouvons avoir de l'établissement. Par contre, l'autoévaluation est vraiment une note que l'on se donne en fonction des informations que nous avons. En fonction des éléments qualitatifs que nous avons recueillis, nous nous positionnons au nom de l'établissement sur telle ou telle variable.

Mme CHEVALIER : comment sont appréciés les critères ?

Mme RUBENS.– Le référentiel est un tableau Excel.

Mme CHAMBONET, chargée d'études.– Je peux vous détailler les sous-thématiques présente dans chacun des axes. Dans le premier axe « gouvernance et stratégie », il y a tout ce qui a trait notamment aux achats durables, à la stratégie de communication, de reporting, sur la politique de développement durable, sur la structuration des instances.

Mme CHEVALIER : comment les achats durables, par exemple, sont-ils transformés en notes positives ou négatives ?

Mme RUBENS.– Sur chaque axe, il y a une variable opérationnelle. Par exemple, la première est « définir sa stratégie élaborée en plan d'actions en couvrant toutes les dimensions du DDRS » et, pour chacun des niveaux. Le niveau 1 « prise de conscience » est « action ponctuelle menée par les collaborateurs et les comités de direction dans tout ou partie des dimensions DDRS. Le niveau 2 est « un diagnostic est établi » : identification des parties prenantes internes, recensement et évaluation des actions en cours et réglementaires et émergence d'une ligne de gouvernance. Le niveau 3 est « formalisation d'une stratégie DDRS ». Nous l'avons pour les 148 variables opérationnelles. Le niveau 3 correspond au niveau de seuil d'entrée... À chaque fois, on s'attribue une note. On lit les petites descriptions et on s'autoévalue. Lorsque l'on candidate, au moment où l'on lance la candidature parce que l'on estime avoir obtenu les bonnes notes, on a un audit matérialisé sous la forme d'un entretien avec des pairs, c'est-à-dire des personnes qui ont déjà été labellisées et qui peuvent faire une visite sur place ou en visioconférence, mais sur lequel on peut discuter, justement, de l'autoévaluation que l'on s'est donnée. Il y a de la rigueur avec ces documents, mais quand on regarde la situation des universités françaises et des écoles également, celle-ci n'est pas du tout la même et il y a donc un peu de souplesse sur l'évaluation. C'est pourquoi je disais que c'est, par le qualificatif et aux informations dont nous disposons

que l'on décide si c'est formalisé ou ne l'est pas, si ce sont des actions ponctuelles ou si elles reflètent vraiment une réalité cohérente.

L'évaluation de la formation est liée à son contenu, à ce que l'on forme sur les compétences DDRS. Celle de la recherche est aussi liée à son contenu, si l'on fait de la recherche sur des éléments DDRS. Il y a également toute une partie sur l'ouverture sur la société, consistant à savoir si nous diffusons nos données ou, du moins, nos résultats de recherche. L'axe environnemental est lié à l'énergie, l'eau, le tri, déchets... L'axe politique sociale est lié à la QVT, l'égalité des chances et inclusion.

M. VALLÉE.– Nous voyons que nous sommes très en retard sur l'axe 4 environnement. Vous nous parlez d'un pôle DDPR. J'ai vu qu'il était rattaché au service de la transformation. Vous travaillez avec ce pôle et travaillez aussi avec le patrimoine qui a dans son intitulé « développement durable ». Quel résultat pourriez-vous nous présenter sur le plan environnemental ? Personnellement, je n'ai rien vu de particulier. Des actions sont sans doute faites, mais il n'y a pas de communications dessus. Quelle est l'action conduite depuis la mise en place de cette équipe dont vous pourriez nous dire en être fière ?

Mme RUBENS.– Des éléments sont mis en place pour pouvoir avancer et je pense, par exemple, au plan de sobriété, un exemple très concret. Un des éléments de mise en place de ce plan de sobriété consiste à mesurer les consommations d'électricité. Initialement, cette mesure n'était pas forcément formalisée dans chacun des bâtiments de l'établissement. Plus nous obtenons de la précision dans les mesures de consommation d'électricité, plus nous allons pouvoir comparer un avant et un après et obtenir des éléments d'évolution permettant de progresser. Sur l'exemple des vélos, j'ai l'impression que leur usage augmente progressivement.

M. LE PRÉSIDENT.– il n'y a pas que la faculté de sciences, il y a aussi la faculté de médecine. Nous sommes en avance sur un grand nombre d'éléments, y compris sur le recrutement des personnes dont nous parlions.

Mme RUBENS.– Pour le tri, je vous rejoins, nous sommes en retard et devons le mettre en place. Pour cela, nous travaillons avec la DPDD.

M. VALLÉE.– L’unité de Sénart–Fontainebleau va sans doute contribuer à ce que nous obtenions une bonne note, mais c’est une action de l’unité de Sénart–Fontainebleau, alors que cela devrait-être impulsé par l’établissement.

Mme RUBENS.– Je suis d’accord.

M. VALLÉE.– Que vous utilisiez un site pour faire un test, je suis d’accord, mais il faut le déployer ensuite.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela ne concerne pas uniquement que l’université, mais aussi la ville et la mise en pratique de cette action pose à un moment donné des petits problèmes de de coordination.

Mme GARAPON.– Nous avons effectivement sur le tri sélectif quelques difficultés, à la fois de coordination avec la ville et, en interne, de renouvellement des marchés, d’avenants internes et, je suis d’accord, il nous faut maintenant y arriver. Nous allons donc essayer d’avancer sur le sujet.

M.DARRIBÈRE.– Vous posez une bonne question qui est celle de la mesure. Dans notre groupe, nous avons 7 usines dans le monde et l’enjeu climat – environnement est un enjeu stratégique parmi les 6 enjeux clefs. Nous n’avons effectivement pas toujours la visibilité de ce qui est fait, mais pour piloter une politique durable, le point d’entrée est la mesure. Je connais au Canada la consommation électrique du site, mais cela ne présente aucun intérêt. Mon intérêt, mon obligation si je veux avancer consisterait à multiplier les zones de mesure, les capteurs et d’investir sur les outils numériques qui délivreront la donnée. Pour construire une politique environnementale, il faut partir d’une donnée solide. À partir de cette donnée, on peut évaluer les pertes en ligne et définir les moyens pour y remédier. Il y a un temps où nous n’avons pas forcément la visibilité de ce qui va être mis en œuvre, mais ce travail en amont est indispensable, sinon on ne pilote rien et nous ne définissons pas les

priorités ou n'identifions pas les zones les plus impactées. J'ai 7 usines et nous menons des projets par usine. Si je prends un exemple concret, par exemple, la récupération de la chaleur. Il y a des pertes en ligne de chaleur. Comment peut-on les utiliser dans les processus ? J'ai un projet sur ce sujet au Canada. Une fois que nous l'aurons expérimenté, nous pourrions le dupliquer. Ces deux approches sont indispensables pour piloter une politique durable.

M. VALLÉE.– Je suis d'accord avec votre commentaire et c'est pour cela que j'ai dit « si le site de Sénart – Fontainebleau sert comme crash-test ». Sauf que le test est réalisé avec les fonds de Sénart – Fontainebleau. Le déploiement se fera ensuite avec les fonds des autres composantes.

Mme RUBENS.– Je n'ai pas d'action saillante à donner. En revanche, sur le sujet des économies d'énergie, on voit que c'est la même chose sur plusieurs autres thématiques. Nous avons fait un bilan carbone et avons constaté ne pas avoir forcément certains éléments. Par exemple, les déplacements. Alors que l'on sait que, dans les établissements d'enseignement supérieur, les déplacements représentent la plus grosse part du bilan carbone, nous n'étions pas capables de mesurer les déplacements de nos étudiants et leur bilan carbone sur ce critère. C'est un exemple de formalisation de preuve que nous n'avons pas. Pourrait-on demander, par exemple lors des inscriptions, aux étudiants, quels déplacements ils prennent et quel est leur kilométrage. Pour préciser, le pôle DDRS existe depuis un an. Nous sommes dans cette phase de diagnostic qui me semble nécessaire pour avancer. Par exemple, un des projets Erasme lauréat est sur le calcul du bilan carbone. Lorsque nous avons voulu calculer le bilan carbone à l'UPEC, nous avons dû demander à un prestataire, car nous n'avons pas la compétence en interne. Dans ce projet, l'idée était de travailler à la fois sur l'empreinte carbone des formations et sur ces données de bilan carbone. On voit bien que les questions qui se posent sont un peu les mêmes que les nôtres, c'est-à-dire « quels sont les déplacements des étudiants et étudiantes ? » et « comment peut-on les mesurer ».

M. VALLÉE.– Je ne vois pas le lien entre les nouveaux services développés depuis un an et la Direction du patrimoine.

Mme RUBENS.– Il n’y a effectivement pas de personnes en commun.

M. VALLÉE.– C’est gênant car ce sont eux qui sont chargés de gérer les bâtiments et d’installer les capteurs pour pouvoir collecter les données utilisées pour mettre en place un schéma.

Points non soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1 Approbation de la tarification de la formation continue pour l’année 2024–2025

M. THAUVRON.– C’est, pour moi, comme d’autres sujets, un marronnier annuel. Tout est disponible sur le Sharepoint. Il arrive que les composantes proposent des actions de formation sur les formations diplômantes.

M. VALLÉE.– J’ai été étonné que les premières lignes soient négatives, avec des tarifs en baisse. J’ai vu ensuite à droite une légende sur les actions de formation. J’ai essayé de réduire les tarifs pour voir le nombre de cases vides par comparaison avec celui des cases en augmentation. Pourquoi y a-t-il une diminution de certains frais d’inscription ?

M. THAUVRON.– Il y a une réduction des compétences qui réduit ces tarifs.

M. PONCIN.– Quand on transmet les éléments aux composantes pour qu’ils arbitrent leurs tarifs de formation continue, on leur transmet la colonne L qui sont les tarifs de France Compétence, des tarifs fixés par l’État qui sert de référence pour les tarifs de l’apprentissage. Nous ne décidons donc pas de ces tarifs, mais ils servent de repères par rapport à ces pratiques, pas forcément sur le marché, mais du moins celles que fixe l’État. On leur applique ensuite des variations pour avoir effectivement des plus et des moins. On leur présente ainsi les moyens fixés par France Compétence et la colonne à lire finalement sur laquelle décide et arbitre la composante est la colonne H contenant les

tarifs révisés à valider, en l'occurrence, pour les tarifs insérés en février, à valider par le CA de mars 2024. C'est la composante qui arbitre ensuite et décide des tarifs qu'elle veut appliquer. On leur affiche la variation par rapport à France Compétence.

M. THAUVRON.–: Si ces formations n'étaient pas dispensées en formation continue, elles seraient facturées comme les masters à 270 €.

Ce point soumis au vote des membres du CA est adopté à unanimité moins une voix.

2. CONTRATS ET CONVENTIONS

2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Nous passons à la motion. Pendant la séance, quelques éléments ont été ajoutés par des collègues : 2 propositions de modification et 1 proposition venant s'intercaler après le second paragraphe. Il est proposé, en réponse à l'interrogation de Véréne tout à l'heure, de donner un peu d'éléments concrets sur l'impact du gel sur les universités. Dans sa traduction concrète, il est proposé de dire :

« ... relative notamment au fonds de réserve, la décision de gels des crédits du Premier Ministre est de nature à priver le ministère de la possibilité d'apporter un soutien exceptionnel mais nécessaire aux universités en difficulté financière ». Ceci est une manière de dire clairement que, précisément, ce fonds qui vise à apporter un soutien exceptionnel va obérer les possibilités du ministère d'agir. Ce n'est pas une critique du ministère, mais un constat qu'il aura moins de marge de manœuvre. Par ailleurs, pour apporter un éclairage sur la situation de notre établissement, il a été proposé que l'on modifie le dernier paragraphe. Dans sa version telle que proposée, celui-ci revêt la forme suivante :

Le Conseil d'administration de l'UPEC exprime sa plus vive inquiétude dans ce contexte sur la capacité de l'État à doter les universités de manière équitable. Alors que l'UPEC est l'université la plus mal notée des universités comparables, un meilleur soutien de l'État est indispensable pour que l'UPEC assure des bonnes conditions de travail à ses personnels et d'étude à la jeunesse, dont les attentes sont fortes dans l'Est francilien.

C'est une manière de terminer par un point de vue sur notre université et de dire qu'elle a besoin de soutien. Cette proposition vous convient-elle ? Si vous éprouvez un doute, n'hésitez pas. Je vois certains visages qui semblent le laisser paraître. Souhaitez-vous réagir par rapport aux modifications ?

Cette motion est soumise au vote des membres du Conseil d'administration qui l'approuvent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FLEURY. – Qu'en est-il du procès-verbal du Conseil ?

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT. – Le dernier PV a fait l'objet d'un format renouvelé en raison du recours à un nouveau prestataire. Le choix du format réduit s'est avéré présenter des éléments d'informations qui manquaient ou, du moins, qui n'étaient peut-être pas suffisant. Il a été présenté sous une forme de synthèse. Pour le prochain Conseil d'administration, attendu que la synthèse faisait apparaître des éléments qui n'étaient pas totalement sans importance qui n'étaient pas présents, nous allons demander une version plus complète et allons la faire voter au prochain Conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous avais parlé d'une tribune dans le monde qui devrait paraître. Elle s'appelle « à l'heure des coupes budgétaires, quelle université pour les enfants de la république ? ». Cette tribune qui devrait paraître prochainement exprime, je le pense, les choses clairement au niveau de l'UPEC en particulier, au moins dans un journal national.

M. H'LIMI. – : Vous nous avez parlé du projet d'établissement qui devait arriver à son terme en 2024. Où en sommes-nous ?

M. LE PRÉSIDENT.– Le dossier Hcéres doit être écrit, avec l'autoévaluation qui sera présentée en temps et en heure. En fonction des éléments de l'Hcéres, nous rebondirons sur un projet d'établissement. J'ai soumis l'idée que nous avons commencé à dessiner de faire un bilan que nous pourrions faire sous la forme d'un congrès pour élargir très largement la communauté. Nous pourrions le faire après la finalisation du dossier Hcéres et pourrions le présenter à la communauté. Il nous faudrait aussi en parler, dans le cadre de la prochaine Hcéres.

M. LE VICE-PRÉSIDENT Simon GILBERT.– Merci à toutes et à tous. Nous avons un Conseil d'administration restreint qui devrait durer quelques minutes, avec un seul point à l'ordre du jour : le renouvellement de professeurs associés.

Le Conseil d'administration est clos à 12 h 55.